



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

KIT DE FORMATION

1^{ère} édition

■ Décembre 2014



Avertissement

Le présent kit a été élaboré à partir des principaux éléments constituant la formation relative à la prévention de la radicalisation mise en place par le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance. À cette date, cette formation de deux jours a été dispensée, entre juin et octobre 2014, à 450 agents de l'État et acteurs en charge de cette question. Son contenu a vocation à être actualisé en fonction des évolutions législatives (loi du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme), des nouveaux dispositifs mis en place et de la meilleure connaissance du phénomène.

Sommaire

- Introduction de la formation par le SGICIPD..... 4
- Les concepts clefs de l'Islam par le bureau central des cultes de la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques 11
- Histoire du jihad global par Sciences po 22
- La métamorphose opérée chez le jeune par les nouveaux discours terroristes par le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'Islam 33
- Le phénomène sectaire et la problématique spécifique de l'emprise mentale par la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires 49
- Cadre juridique relatif à l'opposition à sortie du territoire par le Ministère de l'Intérieur, la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques 64
- La protection de l'enfance par la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant..... 67
- Etude de cas pratiques par le Secrétariat général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance..... 73
- Contact..... 93

SESSION DE FORMATION : PREVENTION DE LA RADICALISATION

Introduction

PAR LE SGICIPD

Mesdames et messieurs,

Comme les autres pays européens, la France est aujourd'hui confrontée à une menace grave, liée au basculement de plusieurs centaines de personnes dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec les filières terroristes syriennes.

Pour répondre à ce phénomène, le Gouvernement a arrêté un plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes présenté par le Ministre de l'intérieur en Conseil des ministres le 23 avril 2014.

Ce plan de 23 mesures vise à démanteler ces filières, à empêcher les déplacements générateurs de menaces, à coopérer plus efficacement au plan international et contient un volet préventif et d'accompagnement des familles.

La radicalisation relève d'un processus qui se construit par étapes pouvant conduire à l'extrémisme voire au terrorisme. Ce processus s'explique par des facteurs multiples et touche bien souvent des jeunes, vulnérables, en perte de repères, en rupture, en situation d'isolement et en proie à l'endoctrinement.

L'action préventive qui est prévue, a vocation à se situer en amont afin d'éviter le basculement dans une phase de recrutement et de passage à des actes violents.

C'est pourquoi, la question du repérage des situations est primordiale. A cet effet, un centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation a été mis en place.

La circulaire du Ministre de l'intérieur du 29 avril dernier insiste sur le rôle majeur des préfets dans le dispositif de prévention compte tenu du caractère interministériel et partenarial des approches à privilégier.

Le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance est chargé du volet préventif de ce plan et à ce titre s'est vu confier un rôle d'appui auprès de vous pour la mise en œuvre des mesures prévues.

Les orientations de la plate-forme téléphonique en direction des Préfets

Comme vous le savez, une plate-forme téléphonique a été ouverte le 29 avril dernier au sein de l'Unité de coordination de lutte anti-terroriste (UCLAT) à Beauvau, afin d'assurer une écoute, une information et une orientation pour les familles et les proches qui s'inquiètent du basculement d'un jeune dans la radicalisation.

Les signalements sont systématiquement transmis au directeur de cabinet de la préfecture du lieu de résidence du signalant, à charge pour ladite préfecture de prendre en charge le cas et recontacter l'appelant, sauf s'il ne le souhaite pas ou s'il n'a pas communiqué d'adresse; tous ont été transmis à l'état-major de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure et du Service Central du Renseignement Territorial.

Je précise que les préfets sont destinataires des informations recueillies et filtrées par la plate-forme afin d'organiser une prise en charge partenariale des familles et des jeunes signalés.

Le rôle des Préfets dans l'organisation de l'accompagnement des familles et de la prise en charge des jeunes

Le rôle des préfets est tout à fait essentiel dans la mise en œuvre du dispositif de prévention.

Dès réception des informations transmises par la plateforme téléphonique, il leur appartient d'en aviser le procureur de la République. Celui-ci pourra éventuellement, lorsqu'il s'agit de mineurs, envisager la mise en œuvre des mesures d'assistance éducative. Avec son accord, les préfets informent le maire de la commune concernée.

Les préfets mettent en place une cellule de suivi dédiée en mobilisant les services de l'Etat et opérateurs concernés (police, gendarmerie, éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse, Pôle emploi, mission locale notamment), les collectivités territoriales (outre la mairie concernée, les services sociaux du conseil général), et le réseau associatif en particulier les associations intervenant en direction des familles et des jeunes.

Il faut bien entendu, dans cet esprit et en fonction des contextes locaux, privilégier les coopérations déjà existantes.

Vis-à-vis des familles confrontées à ces situations, il importe de faire preuve d'une grande réactivité pour qu'un soutien et un accompagnement leur soient apportés rapidement. Il est tout à fait possible de désigner un référent, issu du travail social, pour contacter la famille.

N'hésitez pas à vous rapprocher des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents de votre département portés par des associations, en lien avec les CAF.

Vis-à-vis des jeunes, vous pourrez utilement vous appuyer sur la méthodologie inscrite dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance. En effet, le programme d'actions prioritaire à destination des jeunes susceptibles de basculer dans la délinquance prévoit la mise en place d'un parcours individualisé pour les jeunes concernés et la désignation d'un référent pour assurer le suivi.

Pour cette prise en charge individualisée, vous pourrez mobiliser plusieurs outils comme par exemple les chantiers éducatifs, les chantiers à

caractère humanitaire dans lesquels les jeunes sont amenés à réfléchir sur le sens de l'engagement et de solidarité. Des parcours citoyens pourraient également être proposés afin de réaffirmer les valeurs citoyennes qui régissent la société française ainsi que des inscriptions dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle en s'appuyant notamment sur les EPIDE.

Cette démarche d'accompagnement et de prise en charge présente un caractère expérimental en raison de la spécificité du phénomène de la radicalisation. Les questions liées à la religion et au processus d'emprise mentale ne peuvent en effet être éludées. Vous devez faire preuve d'innovation et de créativité en la matière.

Dans la circulaire du 29 avril 2014, il est demandé aux préfets de rendre compte chaque mois des situations traitées et des initiatives engagées.

Le dispositif préventif étant largement déconcentré, il est essentiel d'obtenir des remontées de terrain concrètes. Il appartient au SG-CIPD, dans son rôle d'appui de diffuser des bonnes pratiques locales et de faire partager les expériences novatrices.

A ce stade nous avons établi cinq fiches repères à partir d'une typologie des prises en charge, sur lesquelles vous pourrez vous appuyer pour mener votre action en matière de prévention de la radicalisation :

- Prise en charge d'un jeune majeur inscrit dans un parcours délinquant, non placé sous main de justice
- Prise en charge psychologique d'une mineure faisant l'objet d'une information préoccupante
- Prise en charge d'un mineur en situation de fragilité devant faire l'objet d'une information préoccupante
- Soutien des familles dont l'enfant est parti en zone de conflit
- Action de prévention en direction d'une famille en partance pour une zone de conflit

La formation

Le programme de formation que vous allez suivre tout au long de ces deux jours et qui a d'ailleurs été délivré aux écoutants de la plate-forme, a été établi en lien avec les organismes suivants :

- Le Bureau Central des Cultes de la DLPAJ qui abordera les questions de justifications religieuses du jihadisme et de l'état du radicalisme islamique en France.
- Sciences Po Paris qui traitera des enjeux géopolitiques et sociologiques de l'Islam contemporain.
- le Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'Islam dirigé par Madame Dounia BOUZAR qui vous parlera du processus de radicalisation. Le module proposé vous permettra ainsi d'identifier et de comprendre les mécanismes qui amènent un jeune à basculer dans la radicalité et d'outiller les acteurs pour qu'ils puissent donner des conseils aux familles pour maintenir la communication avec le jeune en risque de radicalisation ou déjà radicalisé.
- la MIVILUDES qui abordera le phénomène sectaire et la problématique spécifique de l'emprise mentale. Ce module vous permettra de comprendre le domaine sectaire et d'appréhender les techniques de manipulation et d'emprise mentales.
- Le Bureau de la nationalité, des titres d'identité et de voyage de la DLPAJ vous parlera en particulier de l'opposition à sortie de territoire (OST) qui permet de protéger les enfants mineurs en les empêchant de gagner les zones de conflit.
- La CNAPE (convention nationale des associations de protection de l'enfant) qui évoquera le thème de la protection de l'enfance. L'enjeu de ce module est de bien identifier le schéma de traitement des mineurs en danger à la fois dans le cadre de la protection administrative à travers la cellule de recueil des informations préoccupantes et dans le cadre de la protection judiciaire à travers l'action du Procureur de la République et du juge des enfants.

- L'UCLAT (Unité de coordination de lutte anti-terroriste) qui vous apportera un éclairage particulier sur les filières terroristes et le conflit en Syrie.¹
- Enfin, le SG-CIPD, proposera, à partir des 5 fiches repères que j'ai évoquées précédemment, des études de cas afin de vous apporter des réponses en matière de prise en charge des jeunes et d'accompagnement des familles.

Je reste avec mon équipe à votre disposition pour toute sollicitation concernant la mise en œuvre de ce nouveau dispositif qui suppose, j'en ai conscience, une mobilisation complémentaire des préfetures et services de police compétents.

Pierre N'Gahane, Préfet
Secrétaire général du CIPD

¹ Compte tenu de la nature des informations présentées, cette intervention n'est pas retranscrite dans ce kit

LES CONCEPTS CLEFS DE L'ISLAM
PAR LE BUREAU CENTRAL DES CULTES
DE LA DLPAJ
Ministère de l'Intérieur

Des références historiques permanentes

1. La vie du prophète (Sira)

- **Une personnalité mal connue** en dépit de nombreuses biographies. Le Coran n'apporte que peu d'éléments biographiques concernant Mahomet. Les sources premières de la vie de Mahomet résident principalement dans des textes d'hagiographes et d'historiens musulmans de rédaction relativement tardive, aux IX^e et X^e siècles.
- **Une valeur exemplaire** – Son comportement est un modèle pour les musulmans – mimétisme.
- **Les moments clefs de la vie du prophète** : un profil modeste / la révélation / l'humiliation / la rupture / l'émigration (hijra) / la prédication et l'organisation / le chef de guerre / la conquête et le retour en vainqueur.

570 : Naissance du prophète

610 : Premières visions

622 : Hijra – Prière à la Mosquée

624 : jeune pdt Ramadan et prière orientée vers la Mecque

630 : Retour à la Mecque

632 : Mort du prophète à Medine

2. L'histoire de l'Islam

- Une histoire grandiose (grande fierté) – Conquête rapide (de l'Asie centrale + Inde à la Mauritanie entre 632 et 718) et conversions massive à l'Islam.
 - Des rivalités nombreuses :
- **Entre les premiers califes** (compagnons du prophète vs famille du prophète) : Abu Bakr, Omar, Othman et Ali. Le premier schisme : sunnite-chiite

656 : Elections d'Ali grâce aux Ansar

657 : Bataille de Siffin

661 : Assassinat de Ali

670 : Assassinat de Hassan à Najaf

680 : Mort de Hussein à Kerbala

- **Entre les dynasties** (les Omeyades – 661/750 - à Damas puis les abbassides – 750/1258 - à Bagdad et les fatimides – 969/1171 - au Caire puis les ottomans à Istanbul – 1299/1923)
- **Entre les peuples musulmans** (arabe : religion, perse : administration et les arts et turc : l'art de la guerre).
- **Avec l'Occident** : Les conquêtes des premiers temps (732 : Poitiers) / Les 8 croisades (1095-1291) / Cout d'arrêt à l'expansion ottomane à Lépante en 1571 puis à Vienne en 1683 / La colonisation à partir de l'expédition d'Egypte en 1798.
 - Un déclassement vécu comme un drame (d'abord face à la puissance ottomane puis face au monde occidental – colonisation). Une volonté de retourner aux sources de l'Islam afin de retrouver la grandeur des premiers temps en retournant à la 'vrai foi'. En Arabie Saoudite, cela se traduit au 18^{ème} siècle par l'alliance entre les wahabites (mvt de retour à la pureté de l'Islam des premiers temps) et la famille Saoud pour la conquête des provinces saoudiennes. En Egypte, ce sera le mouvement de la réforme au 19^{ème} (Jamal al Din el Afghani – Mohammed Abdou) qui insistera sur l'adaptation et le recours aux sciences, dont une des conséquences sera, en 1928, la création des Frères Musulmans.

1- Les dogmes de l'Islam

A - Les références

- **Le Coran** est Composé de 114 sourates divisées en deux périodes : médinoise (les premières – la hijra / plus longue et organisationnelle) et mecquoise (plus courte et spirituelle). Culture de l'oralité et circulation de versions multiples. La compilation définitive est achevée en 647 par le 3^{ème} calife Othman. Le Coran est incréé, il est vu comme parfait (car œuvre divine), et donc absolument inimitable dans son sens comme dans sa forme. Le Coran centre l'essentiel de son message sur l'enseignement du Tawhid soit la proclamation de l'unicité divine et ce dans la lignée de tous les prophètes antérieurs, d'Adam à Jésus comme le confirme le Coran lui-même. De nombreux passages du Coran reprennent les histoires de ces prophètes avec de grandes similarités avec celles contenues dans les textes bibliques.
- **Les hadith** est une communication orale de [Mahomet](#) et par extension un recueil qui comprend l'ensemble des traditions relatives aux actes et aux paroles de Mahomet et de ses compagnons, considérés comme des principes de gouvernance personnelle et collective pour les

musulmans, que l'on désigne généralement sous le nom de « tradition du Prophète ». Les hadiths constituent avec le Coran, la Sunna.

- **Les 5 piliers** : La chahada, le haj/'omra, la zakat, la salat, le soum pendant Ramadan
- **Les fêtes religieuses** :
 - Le soum pendant le mois de Ramadan : purification et miséricorde. Le mois de Ramadan est annoncé par la nuît du doute (observation à l'œil nu du croissant de lune annonçant le mois sacré)
 - Leilat al Qadr (la nuit du destin) : une des dix dernières nuits impaires de Ramadan – En mémoire de la première révélation du Coran.
 - Id al fitr – Fête de 3 jours à la fin de Ramadan
 - Id al Adha ou Id al Kabir – En mémoire du sacrifice d'Abraham
 - Laylat al Miraj – En mémoire du voyage nocturne de Mohammed Jérusalem/Mosquée El Aqsa
 - Achoura – 10^{ème} jour de Muharram – Commémore pour les chiïtes la bataille de Kerbala en 680 et la mort de Hussein. Pour les sunnites, c'est un jour de jeûne en mémoire de Moïse (départ d'Egypte).
 - Mawlid (ou mouloud) – commémore la naissance de Mahomet. Récent (12^{ème} siècle). Considéré par les salafistes comme une innovation condamnable.
- **Les écoles juridiques du sunnisme** :
 - L'école hanafite – La plus ancienne et la plus répandue. Elle insiste sur la liberté d'opinion, le jugement personnel, et la recherche de la meilleure solution. Il existe donc, du moins à l'origine, une certaine marge de manœuvre interprétative. Peuples turcs, indo-pakistanaïis, afghans et chinois.
 - L'école malikite - Elle diffère essentiellement des trois autres écoles par les sources qu'elle utilise pour déterminer la jurisprudence. Si les quatre écoles utilisent le Coran, la sunna, ainsi que l'ijma (le consensus des experts) et les analogies (qiyas), le malikisme utilise également les pratiques des habitants de Médine (Amal ahl al-medina) à l'époque de Mahomet comme sources de la jurisprudence (fiqh). Répandue en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'en Syrie et aux Émirats arabes unis.
 - L'école chaféite est un compromis entre les deux écoles précédentes. Cette école valorise la sunna comme source du droit, et insiste sur le consensus de toute la communauté, mais le point de vue des savants l'emporte, écartant par là l'opinion personnelle. Répandue en Égypte, Arabie, Yémen, Koweït, Indonésie, Malaisie, Viêt Nam, Philippines et Thaïlande.

- L'école hanbalite : Elle est considérée comme l'école traditionaliste par excellence. Majoritaire dans la péninsule arabique, notamment en Arabie saoudite

B - L'approche littéraliste du sunnisme : les penseurs du salafisme

- Les fondateurs :
 - **Cheikh Ahmed Ibn Hanbal (780-855) ou la quête de la pureté originelle** - Incarnation par excellence du principe de résistance face aux théoriciens d'un islam rationaliste (mou'tazilite), qui pour certains tente de renier la divinité absolue du Coran, considérant qu'il aurait été créé ici-bas. Hanbal prend la tête d'un mvt de contre-réforme dans le but de restituer la pureté originelle de l'Islam contre le calife abasside. C'est la grande épreuve, ou passion de Ibn Hanbal ou al mihna. Il entre en conflit avec le pouvoir mais son opposition puritaine n'a jamais débouché sur une contestation organisée et ibn hanbal n'a jamais prononcé l'excommunication contre le prince. Il interdit de se retourner contre les gouverneurs sauf signe de mécréance manifeste.
 - **Influence de Taqi ad din Abou al Abbas Ahmed Ibn Taymiyya (1263-1328) contre les hypocrites et les chiïtes**, kurde sunnite de rite hanbalite, devenu symbole du courage religieux face à des personnes prêchant une version faussée ou tiède de l'Islam (les mongols qui se sont convertis de manière hypocrite / objet de sa plus célèbre fatwa dans laquelle il appelle au jihad). Grand savant religieux de son époque (14^{ème}), il est par ailleurs réputé intransigeant à l'égard des soufis et des chiïtes (qu'il combattra les armes à la main au Liban). Son élève est une référence également Ibn Qayyim.
 - **Cheikh Muhammad Ibn Abdelwahab (1703-1792) contre l'islam populaire**, jurisconsulte hanbalite, qui s'est montré encore plus rigoureux dans la péninsule arabique du 18^{ème}. Volonté de restaurer la pureté en combattant la religiosité populaire (visite des tombes et bénédictions). Il noue en 1744 une alliance avec Muhammad bin Saoud. Alliance entre le politique et religieux qui constitue le plus proche modèle de la norme musulmane.
- **La seconde moitié du 20^{ème} siècle ou l'exportation du salafisme** (l'ARS, nouvelle puissance grâce à son pétrole et l'exportation de sa vision de l'Islam : prééminence saoudienne au sein de l'espace de sens islamique/soft power) : les 3 figures :

- **Cheikh Abdelaziz Ibn Baz** (1910-1999) – Grand mufti d'ARS. Il fait figure de mufti global. Homme des Saoud, il est l'archétype du 'savant du palais'. Ses fatwas ont eu une portée déterminante (c'est lui qui désigne l'Afghanistan comme terre de jihad en 1979 et autorise le royaume saoudien à faire appel aux américains pour libérer le Koweït de l'Irak). Il est le référent du salafisme, y compris jihadiste jusqu'à la guerre du Golfe (1990-91), période à laquelle il est accusé d'avoir trahi l'Islam en s'alliant avec les américains.
- **Cheikh Muhammad Nassirdine Al Albani** (1914-2000). Né en Albanie mais ayant grandi en Syrie, il est considéré comme le maître des hadith. Il appelle à redécouverte des paroles du prophète comme meilleur complément du texte coranique. Il est partisan du délaissement de la politique au profit de la purification et de l'éducation.
- **Cheikh Muhammad Ibn Salih al Outheimine** (1926-2001). Imam de la mosquée de la Mecque. Elève d'Ibn Baz et homme des Saoud, il était l'un des enseignants les plus populaires des universités islamiques du pays.
- **Les héritiers** contemporains :
 - **Cheikh Salih el Fawzan** : Figure du savant bureaucratique. Il diffuse le salafisme saoudien d'Ibn Baz et al Outheimine.
 - **Cheikh Rabi'Ibn al Hadi Al Madkhali** : Il se positionne comme un savant. Sa production et son travail de recherche et d'enseignement lui ont assuré une influence mondiale.

2- Les salafisme jihadiste

3 grilles de lecture :

- Jihad local (taliban en Afghanistan, Hamas en Palestine) vs Jihad global (Al Qaida).
- quiétisme (refus du politique / concentration sur l'étude et la prière – Les salafs), activisme politique (participation pacifique à la vie de la cité – Les FM) et violence armée (le jihad –).
- islamisation par le haut (révolution/conquête violente par un groupe d'élus qui imposera la loi islamique – wahabite – Sayyed Qutb – Al Qaida) et islamisation par le bas (travail de conviction et de prosélytisme – prise de pouvoir sans violence une fois la population acquise – Frères Musulmans / Tabligh – Fondé fin des 20's en Inde arrive en France en 1966 sous la forme de l'association Foi et pratique).

A - Le salafisme : une pratique sociale

- Le salafisme prône un retrait du monde et une rupture avec les non-musulmans, afin de se consacrer à la religion. En France, cette rupture s'est traduite par une volonté de vivre sa foi dans un environnement musulman (nombreux départ de jeunes salafistes vers les pays du Golfe et le Yemen). Cette vision exclusiviste considère toute soumission aux lois de la République, dans le cadre d'une convocation au commissariat ou au tribunal comme illicite car revenant à cautionner un ordre impie. Une deuxième tendance est apparue plus récemment qualifiée de 'non-exclusiviste'. Elle appelle le croyant à maintenir une pratique islamique très rigoureuse dans une société qui ne l'est pas.
- Le salafisme cherche à codifier les comportements du quotidien pour se préserver d'un monde impur. La question du comportement licite (halal) et illicite (haram) revêt une grande importance, en particulier la relation homme/femme qui constitue un marqueur fort d'un comportement vu comme 'vertueux'. Il développe un discours victimaire et complotiste sur les événements touchant les musulmans en France et dans le monde.

B - Le jihadisme

- Tout en approuvant les pratiques sociales pronées par le salafisme, il place le devoir de jihad au cœur de la croyance et considère que n'importe quel musulman est autorisé à prononcer un jihad obligatoire et individuel (fard 'ayn en opposition au fard kifaya) si l'imam ou le dirigeant est défaillant.
- Un peu d'histoire :
 - A la fin des **années 70**, c'est l'ébullition à l'encontre de régimes musulmans laïcs jugés corrompus : **l'islam violent émerge** avec l'assassinat de Sadate par le groupe Al Jihad (dont la filiation est liée à une radicalisation à la suite de la répression dont sont objet les FM). Parallèlement, c'est la révolution islamique en Iran qui voit l'arrivée d'un régime islamiste chiite (un peu plus tard c'est la naissance du Hezbollah) et l'émergence du salafisme jihadiste à la suite du soutien saoudien à la lutte contre les soviétiques en Afghanistan (jusqu'en 89, les moudjahidines sont appelés par les US, les *freedom fighters*).

Le début **des années 90** coïncide avec **l'explosion du consensus saoudien** (les américains installent des bases sur un territoire sacré pour libérer le KWT – Plusieurs attentats en ARS entre 2003 et 2006) et le **reflux des jihadistes afghans**, qui se dissémineront dans 3 pays : l'Egypte, l'Algérie et la Bosnie.

- **Al Qaida et le jihad global fin des 90's** – Fondé en Afghanistan par Abdullah Azzam (mort en 89 dans un attentat) et Oussama Ben Laden (financier depuis 1982 il rejoint le front afghan en 1986) en 1987. Le mouvement est d'abord un réseau avant la publication le 23 février 1998 d'un « Appel au djihad pour la libération des Lieux saints musulmans » du *Front islamique mondial pour le djihad contre les juifs et les croisés*. Les cibles sont : l'ARS / l'occident et Israël. L'Amérique est désignée comme la cible prioritaire de ce djihad. Dès le 7 août 1998, les ambassades US de Nairobi (213 morts) et Dar es Salam (11) sont visées.

Après l'attentat du 11/09 et l'intervention américaine en Afghanistan, l'organisation est déstructurée mais des cellules (la franchise/un label) émergent et commettent des attentats un peu partout ([attentats du 16 mai 2003 à Casablanca](#), les [attentats du 11 mars 2004 à Madrid](#) et ceux du [7 juillet 2005 à Londres](#)) puis se structurent (c'est Al Qaida en Iraq de Zarqaoui en 2004, AQMI héritier du GSPC en 2007, puis AQPA en 2009). Ce phénomène est encore amplifié par la mort de Ben Laden, le 2 mai 2011. Le nr2 Zawahiri ne parvient pas à affirmer son autorité.

- **Une référence : Cheikh Abou Mohammed al Maqdisi** – D'origine palestinienne et des études religieuses à Mossoul, il a côtoyé Zarqaoui en prison en Jordanie. 10 ans en prison entre 1994 et 2008. Est toujours en prison. Vision stricte du tawhid (unicité de Dieu) et plus nuancé du takfir des musulmans. Très impliqué dans la Daawa et très hostile aux oulémas saoudiens. **Il considère la démocratie comme une religion et considère donc tout musulman qui vote comme un impie.** Soutien des combattants en Syrie.
- **Le contexte syrien** : Deux organisations se partagent aujourd'hui la scène jihadiste en Syrie : l'Etat Islamique en Irak et au Levant (EIL) ou da'ech d'Abou Bakr al Baghdadi (été le chef de l'Etat Islamique en Iraq) et le Jabhat Al Nusra de Mohammed al Joulani (envoyé par Al Baghdadi mais qui a fait allégeance à Zawahiri) qui a fait allégeance à Al Qaida. Les FM, qui étaient initialement à la manœuvre au sein de l'ASL, sont désormais dépassés (il garde une certaine efficacité dans le Sud de la Syrie). Les djihadistes irakiens des provinces sunnites d'Al Anbar ou de Mossoul et notamment la figure iconique d'Abou Moussab al Zarqaoui jouent un rôle majeur dans ce conflit. La majorité des cadres de l'EIL, y compris sur le plan religieux, sont des anciens officiers de l'armée et des services spéciaux irakiens.

Apparition d'une nouvelle fracture dans le paysage djihadiste global entre **le courant exclusiviste que représente EIL**, qui n'établit pas de hiérarchie dans son combat entre les occidentaux, les chiïtes ou les

frères musulmans et exerce une violence indistincte, et **le courant inclusiviste que représente Al Nusra**, pour qui l'ennemi principal est le régime syrien et peut faire preuve de pragmatisme politique, en s'associant à des groupes ne partageant pas nécessairement le même discours politique ('la fin justifie les moyens'). La fracture porte également sur l'application de la charia, ici et maintenant pour l'EIL, ou après la victoire contre le régime de Bachar el Assad (Jabhat la Nusra). Depuis mars 2014 et la prise par l'EIL des champs pétroliers de Der ez zor, initialement contrôlé par Al Nusra, des combats opposent les deux organisations.

Al Qaeda central (Ayman al Zawahiri) joue probablement son avenir dans ce conflit intestine. Cette fracture recouvre un conflit générationnel entre les combattants ayant pour référence la lutte contre les américains en Irak (EIL) et les seconds la guerre d'Afghanistan contre les soviétiques (Al Qaeda central). Une nouvelle génération de cheikh djihadiste ayant la trentaine est en train d'apparaître.

Il est difficile de dire vers quelle organisation s'orientent les combattants français. Pour D. Thomson ils sont répartis à parité, pour d'autres la majorité des français combattent pour EIL. Le risque existe que des français appartenant à Al Nusra et à EIL se retrouvent face à face lors de combats.

- **Les salafistes jihadistes français**, dont le discours est très présent sur la toile (notamment celui de Omar Diaby alias Omsen, radical d'origine sénégalaise de Nice à la tête d'une brigade française), se caractérisent notamment par :
 - L'Islam institutionnel en France (qualifié de religion judéo-croisés) est considéré comme un ennemi à abattre. Les imams des mosquées sont diabolisés. Les Frères musulmans de l'UOIF et les salafistes quiétistes sont également une cible. Les oulémas saoudiens sont aussi accusés de trahison. Ce discours est accompagné du principe de takfir (excommunication) qui permet à un musulman de tuer un autre musulman en le déclarant impie.
 - La fin du monde est proche. Les petits signes sont déjà présents : les comportements blâmables se sont répandus, généralisation de l'usure, globalisation des échanges, ne manquent que les grands signes : descente de Jésus et combat contre l'Antechrist, fuite des croyants vers les montagnes pour échapper à Gog et Magog, 3 engloutissements de la terre et réunion de la croyants sur la terre du premier rassemblement, le bilad ash sham. Pour les salafistes quiétistes, la réponse est à chercher dans la prière, alors que les

ihadistes considèrent que le combat armé est le seul remède à la corruption de ce monde.

- Oussama ben Laden est considéré comme une figure messianique. Il est appelé Cheikh Oussama. C'est le héros qui délaisse sa fortune pour faire le Jihad et tenir tête à l'URSS puis aux EUA.

Vocabulaire :

- **Habillement :**

- homme : djellaba, dishdasha, Kamis, sarwell
- femme : hidjab, niqab, burqa, jilbab, tchador

- **Concepts :**

jihad, halal/haram, daawa, hijra, takfir, salaf, kufar, chirk, fitna, Oumma, hajj/omra, Taghout, Ansar

- **Lieux:**

bilad al sham, masjid, Al Qods

- **Organisations :**

Jabhat al Nosra, Daech, Ikhwan, Chia

- **Personnalités mythiques ou réelles :**

Ibliss/shaytan, Dajjal, Mahdi, Issa, cheikh, alim/oulema

HISTOIRE DU JIHAD GLOBAL

PAR SCIENCES PO

Que ce soit avec Mehdi Nemmouche, jeune Français et ancien tortionnaire dans les geôles de Da'esh en Syrie, auteur de l'attaque contre le musée juif de Bruxelles en mai 2014, ou bien dans la folie meurtrière de Mohamed Merah à Toulouse en mars 2012, la France semble redécouvrir les dangers du jihadisme à chaque nouvel attentat. Pourtant, la France figure parmi les premiers pays occidentaux frappés par la violence jihadiste, et cela bien avant le 11 septembre 2001. Se souvient-on du détournement de l'Airbus A300 sur le tarmac d'Alger la veille de Noël 1994 par des pirates du Groupe islamique armé algérien (GIA) qui ambitionnaient d'écraser l'appareil sur la Tour Eiffel ? A l'été 1995 déjà, Khaled Kelkal, jeune banlieusard lyonnais commettait un attentat à l'explosif à la station RER Saint-Michel. En 1996 le « gang de Roubaix » avec ses chefs, Lionel « Abou Hamza » Dumont et Christophe Kaze, deux Français convertis à l'Islam du retour du jihad en Bosnie, avaient mené une série de braquages spectaculaires dans le Nord de la France. Aussi, le phénomène de départ de jeunes français radicalisés vers les théâtres du jihad en 2014 ne constitue pas un fait nouveau. Quelques douzaines d'Européens étaient déjà présents dans les rangs des jihadistes en Bosnie (1992-1995), et encore davantage dans les rangs d'Al-Qaïda en Afghanistan, surtout après l'intervention américaine de 2001. A partir de 2003, c'est Al-Qaïda en Mésopotamie, le prédécesseur de Da'esh (l'auto-proclamé Etat islamique (EI)), qui bénéficiera de l'afflux de combattants étrangers, y compris européens. Cela étant dit, l'ampleur du phénomène devient de plus en plus inquiétant : fin 2014, pas moins de 1100 citoyens français, dont un nombre croissant de femmes, et plusieurs milliers d'européens étaient concernés par le jihad en Syrie et en Irak.

Pour être à même de comprendre les racines idéologiques, faire ressortir la dimension géopolitique du jihadisme et comprendre mieux sa propagande redoutable, il est nécessaire de remonter au début du Jihad Afghan, en 1979, il y a plus de trois décennies.

Le mot Jihad dérive de la racine arabe « Ja-ha-da » qui signifie littéralement « faire un effort ». La jurisprudence islamique distingue le « petit jihad » du « grand jihad ». Le grand jihad représente l'effort quotidien que le fidèle fait sur soi, pour devenir un meilleur croyant. Le « petit jihad » désigne quant à lui l'effort guerrier. Le jihad dans le sens de combat est traditionnellement soumis dans la jurisprudence islamique à de nombreuses conditions. Historiquement, celui-ci s'entendait surtout comme un concept défensif, il devait être énoncé par un souverain légitime, sur un territoire défini, pour une période déterminée, et ne pouvait concerner qu'un groupe défini de musulmans.

L'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques à la fin décembre 1979 se traduit par un bouleversement géopolitique, qui va *in fine* donner naissance à une nouvelle doctrine du jihad. Pour lutter contre l'armée rouge, les Américains - soutenus dans cette entreprise par le régime saoudien - vont avoir recours non seulement à des moudjahidines afghans adhérents de l'islamisme radical, mais également à des Arabes se rendant en Afghanistan pour combattre les Soviétiques jugés « impies ». Parmi eux, Abdallah Azzam, docteur en science religieuse d'origine palestino-jordanienne, va s'imposer comme le père spirituel du jihadisme contemporain. Il va révolutionner le concept du « jihad ». Dans la conception d'Azzam, qui fut pendant un temps le mentor de Ben Laden, le jihad pour libérer les territoires musulmans serait une obligation individuelle pour tout musulman, où qu'il se trouve dans le monde. Il introduit également les premiers éléments d'un culte du « martyr », concept jusque-là absent de l'islam sunnite. Azzam est en effet à l'origine d'un nouveau mythe eschatologique où la participation au jihad et la mort en martyr deviennent des conditions de l'accession au paradis et du rachat des pêchés de la vie terrestre. Dans les mots d'Abdallah Azzam : « L'histoire n'écrit pas ses lignes sauf avec le sang » des martyrs.

Le mot arabe pour martyr, « Shahid », vient de la racine « Sha-ha-da » qui signifie « témoigner » (de sa foi), à l'image de l'origine grecque du mot français. Il ne fait pas directement référence à la notion de sacrifice. Le concept de « martyr » dans le sens du sacrifice est historiquement beaucoup moins développé dans la tradition islamique sunnite que dans la tradition chrétienne, et dans la tradition islamique chiite considérée par les jihadistes comme hérétique. Le jihadisme sunnite sous l'influence d'Azzam va, malgré cette animosité, largement s'inspirer du chiisme pour développer son concept du martyr.

En 1980, suite à la prise de pouvoir des religieux chiites à Téhéran en 1979, le dictateur irakien Saddam Hussein envahit l'Iran. La guerre irako-iranienne qui s'ensuit va se prolonger jusqu'en 1988 et va ainsi se dérouler parallèlement à la lutte des jihadistes contre les Soviétiques en Afghanistan. Les militaires iraniens accusent un retard technologique important face à l'Irak, des suites notamment d'un embargo américain sur l'armement. Les dirigeants iraniens tentent alors de compenser ce retard en ayant recours à leur ascendant démographique sur leur adversaire. Les Ayatollahs vont mettre à jour la conception chiite du « martyr » pour justifier la mobilisation de millions de soldats, de plus en plus jeunes, prêts à se sacrifier au combat.

Suivant l'inspiration iranienne d'Azzam, ses adeptes commencent à propager un culte du « martyr » sunnite. Ce culte va être progressivement mis en images, et cela en contradiction avec l'orthodoxie sunnite dont les jihadistes se réclament qui interdit la représentation figurative du paradis et la vénération des morts. Les premières vidéos VHS dans lesquelles apparaissent les visages des martyrs « au paradis », couronnés d'une auréole translucide et flottants dans les nuages voient le jour.



Le martyr Moulawi Ahmed Kamil [al-shahîd moulawi ahmed kamil]. Le texte en arabe indique son nom et son statut de « martyr ». Il s'agit des premières diffusions d'images d'un « martyr », mort au combat en Afghanistan.

Si ces éléments du culte du « martyr » sunnite se mettent en place dès la fin des années 1980, le concept de martyr reste encore cantonné à celui d'un « martyr-combattant », c'est-à-dire d'un moudjahidine ayant trouvé la mort au cours d'affrontements. Le passage à la recherche active de la mort dans des opérations kamikazes ou dans des attentats suicides interviendra plus tard, sous la houlette d'Oussama Ben Laden et d'Ayman al Zawahiri qui s'inspireront une fois encore, des chiïtes. En 1982, le Hezbollah, organisation politico-militaire, est créée au Sud-Liban avec le soutien des Pasdarans (gardiens de la révolution iraniens). La milice chiïte est tenue responsable des attentats suicides contre le quartier général des Marines américains à

Beyrouth et contre la caserne du Drakkar des parachutistes français faisant de nombreux morts en octobre 1983. Ces attaques qui pousseront la France et les Etats-Unis à retirer leurs troupes du sol libanais, vont servir de « source d'inspiration » pour les théoriciens sunnites du jihad. Elles seront à l'origine de l'adoption du concept du « martyr » kamikaze dans l'idéologie jihadiste.

Suite au retrait des Soviétiques d'Afghanistan en 1989 de nombreux moudjahidines arabes désœuvrés, qui ne peuvent la plupart du temps pas retourner dans leur pays d'origine, sont à la recherche de nouvelles terres de jihad. L'éclatement de la guerre de Bosnie (1992-1995) perçue comme une agression contre les musulmans bosniaques, va rediriger un certain nombre d'entre eux vers les Balkans. Le jihad arrive alors sur le sol européen. Avec la guerre de Bosnie, les premiers réseaux « jihadistes » vont s'installer en Europe. Suite à la signature des accords de Dayton en 1995 mettant fin aux combats, mais considérés par les jihadistes comme une trahison de la communauté internationale, la plupart des jihadistes européens retournent dans leur pays d'origine. C'est notamment le cas de Christophe Kaze et de Lionel Dumont qui sont responsables des attaques du gang de Roubaix à l'été 1996.

A la fin des années 1990, le jihad en Tchétchénie où l'armée russe cherche à écraser le mouvement d'indépendance renforce et élargit les réseaux jihadistes européens. Ce nouvel épisode du jihadisme souligne aussi l'ambiguïté de l'Arabie saoudite vis-à-vis du phénomène qui prend de l'ampleur. Après avoir soutenu dans un premier temps le jihad en Tchétchénie, la monarchie saoudienne est confrontée au volte-face d'un certain nombre de ces moudjahidines qui vont se retourner contre elle. De manière générale, les combattants jihadistes en Tchétchénie ont acquis une réputation de vétérans redoutables, qui leur vaut aujourd'hui d'être employés dans les troupes de choc sur le front syrien ou irakien.

Concernant le développement des réseaux d'islamistes radicaux en Europe, Londres tient une place particulière. Au cours des années 1990, la capitale britannique va s'imposer comme le lieu privilégié pour l'établissement des relais de l'idéologie et de la propagande jihadiste en Europe. Profitant de la grande liberté d'expression qui y règne, de nombreuses figures de l'islamisme radical s'installeront dans ce qu'on appelle alors le « Londonistan » : à l'instar du recruteur Omar Bakri, aujourd'hui à Tripoli au Liban, et de l'imam de la mosquée de *Finsbury Park* Abou Hamza, aujourd'hui incarcéré aux Etats Unis. C'est également à Londres en 1996, qu'un étudiant en informatique à l'*Imperial College* de Londres d'origine pakistanaise âgé de 24 ans, Babar Ahmad, ouvre la toute première page

internet jihadiste. Babar la nommera d'après le fondateur du jihadisme moderne, Abdallah Azzam : www.Azzam.com. Le site est hébergé, probablement à l'insu de la direction, sur le serveur de l'établissement britannique. Suite aux attentats du 11 septembre 2001, et surtout après ceux du métro de Londres en 2005, le Royaume-Uni va finalement renforcer considérablement son arsenal législatif afin de lutter contre les propagandistes du jihad sur son sol. Malgré cela, des réseaux jihadistes influents dans toute l'Europe poursuivent leurs activités, à l'image de *sharia4UK* de Anjem Choudary.

Quant à Oussama Ben Laden, durant la décennie 1990, tout en maintenant un « bureau d'information » à Londres, il entre ouvertement en opposition contre la monarchie saoudienne et trouve asile au Soudan. L'éminence grise du régime islamiste soudanais, Hassan Al Tourabi, professeur de droit formé sur les bancs de la Sorbonne, organise des « conférences populaires des peuples arabes et islamiques » qui permettent à Ben Laden de nouer des relations étroites avec des mouvements radicaux de l'Afrique subsaharienne à la Malaisie et en Indonésie. Suite à son expulsion de Soudan, Ben Laden retourne en Afghanistan en 1996 et y établit le « Front islamique international contre les juifs et les croisés ». Il opère un changement de stratégie déterminant sur les recommandations de son futur successeur à la tête d'Al-Qaïda, le chirurgien égyptien Ayman Al Zawahiri. Là où Ben Laden cherchait à lutter contre « l'ennemi proche », c'est-à-dire les régimes arabes, Al Zawahiri conseille de s'en prendre directement à l'ennemi lointain et soutien le plus important des potentats arabes : les Etats-Unis. Ce revirement va donner naissance au concept du jihad global. Les attentats contre les ambassades américaines à Nairobi au Kenya et à Dar-Es-Salam en Tanzanie en 1998 ainsi que l'attaque contre le destroyer américain USS Cole au large d'Aden au Yémen en 2000 constituent les premiers signes de cette réorientation. Le 11 septembre 2001, la destruction des tours jumelles à New York en devient l'aboutissement le plus spectaculaire. A travers les images qui font le tour du monde, Ben Laden et son organisation réalisent un coup médiatique sans précédent dans l'histoire mondiale, qui permet à l'organisation d'accéder à une notoriété internationale et de bénéficier de l'afflux des recrues en provenance du monde entier. A l'époque Al-Qaïda était pourtant encore largement dépendante des télévisions satellitaires pour sa médiatisation, et notamment de la chaîne Qatarie, Al-Jazeera.

La réponse américaine avec la « guerre contre la terreur », l'intervention en Afghanistan en 2001 et surtout l'invasion de l'Irak en 2003 sans mandat de l'ONU vont avoir de lourdes conséquences sur l'évolution du

jihad global, dont les effets se font sentir jusqu'à aujourd'hui. En 2005-2006, Al-Qaïda en Mésopotamie, l'organisation-ancêtre de Da'esh dirigée par Abou Mus'ab Al Zarqaoui, connaît d'importants succès face aux troupes américaines. L'image de marque d'Al-Qaïda se renforce auprès d'autres groupes jihadistes. Ainsi le Groupement salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), en perte de vitesse en Algérie, formule une demande pour s'affilier à Al-Qaïda et attirer à elle des moyens et des combattants supplémentaires. Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) est ainsi créée.

Cependant, à partir de la fin 2006, l'extrême violence d'Al Zarqaoui surnommé « le boucher de Bagdad », et la gestion liberticide des territoires irakiens antagonisent une grande partie de la population sunnite irakienne. De concert avec les forces américaines, elles vont contribuer à l'échec d'Al-Qaïda en Mésopotamie. Zarqaoui est tué par une frappe américaine fin 2006 et Al-Qaïda vaincue militairement.

Malgré cette défaite, Al-Qaïda en Mésopotamie a créé les bases d'une véritable sous-culture du jihad sur le sol européen. A l'image des membres du *Global Islamic Media Front* (GIMF), les propagandistes du jihad sont désormais européens. Les forums jihadistes sur internet et les vidéos partagées en ligne deviennent le vecteur principal de la propagande. Le développement du jihadisme en Europe va également bénéficier de la montée du salafisme au sein des communautés musulmanes européennes. Le salafisme est une variante du wahhabisme, la doctrine d'Etat saoudien. Le terme réfère à l'expression « les pieux Ancêtres », les *al-salaf al-salah*, et renvoi au temps du vivant du Prophète Mohammed et, à un degré moindre, à l'époque de la communauté musulmane sous les quatre premiers califes (*al-Khulafa' al-rashîdûn*, les «*Califes bien guidés*»). Cette période est sensée être pour les salafistes, l'unique période de référence de l'histoire de l'Islam. Si la grande majorité des salafistes ne sont pas des jihadistes et sont non violents, la quasi-totalité des jihadistes sont eux, des salafistes. Cette congruence s'explique par le partage de nombreux éléments doctrinaux communs propres aux deux courants. Comme par exemple le rejet de la démocratie et de toute forme de gouvernement où la souveraineté ne découle pas directement de Dieu, la prétention à représenter la « véritable » communauté musulmane à l'exemple du prophète Mohammed, le rejet des membres des autres religions ou les excommunications (*takfir*) des « mauvais musulmans » qui ne partagent pas ces interprétations de l'islam.

La montée du salafisme en Europe, et plus particulièrement en France au cours des années 2000, s'explique en partie par l'échec de la tentative de socialisation de l'Islam traditionnel, qui n'a pas réussi à se montrer

suffisamment attractif auprès des jeunes. Le rôle d'internet semble également déterminant. Les salafistes radicaux et jihadistes vont en effet investir massivement la toile, notamment à travers les forums de discussion religieux, et plus tard, les réseaux sociaux. Les chaînes de télévision satellitaires - pour la plupart saoudiennes - donnant un large champ d'antenne à la prédication ont également participé à la propagation des idées salafistes au cœur de l'Europe.

Les propagandistes du jihad ont depuis leurs débuts au cours de la guerre d'Afghanistan détourné avec grand succès l'imagerie collective et le symbolisme de l'Islam sunnite. Ils usurpent les noms de guerre des compagnons du Prophète, son épée ou son sceau, qu'ils utilisent, en tant que logo. Depuis le début de la décennie 2010, le jihadisme et sa propagande vont aussi progressivement s'enrichir d'éléments propres à la culture de la jeunesse européenne. Les codes et les concepts issus du monde musulman sont adaptés et enrichis de nouveaux symboles, à l'instar des célèbres « lolcats » au point de former une véritable sous-culture (ou une anti-culture) du jihad. Au même moment se produisent les révoltes arabes de 2011, parties de Tunisie et qui conduisent à des scénarios différents selon les pays. Elles se traduisent au Moyen Orient par la guerre civile en Syrie et en Irak. C'est dans ce contexte que la propagande jihadiste va se révéler particulièrement efficace, exploitant les réseaux sociaux comme des plateformes de recrutement et révolutionnant sa communication. Aux vidéos d'Al-Qaïda se sont substituées les entrées sur Facebook des jeunes jihadistes vantant les mérites du combat, faisant l'éloge du quotidien du jihad, et des jeunes « loups solitaires » prêts à frapper se faisant ainsi la voix de l'ultraviolence hyper-visuelle de Da'esh. L'Etat islamique veut communiquer auprès des jeunes Français, Anglais ou Allemands : « Regardez : nos recrues parlent comme vous, s'expriment avec les mêmes gestes ; elles sont comme vous et ce qu'elles font est à votre portée. »



Le passage au « jihad 2.0 », celui de Da'esh, correspond largement à la vision du jihad préconisée en 2004 par le stratège Abu Mous'ab Al Sourî sous la devise « système et non pas organisation » (*nizam la tanzim*). Selon le théoricien, le jihad devait évoluer non pas sous la forme d'une organisation hiérarchique pyramidale comme cela était le cas avec Al-Qaïda, mais vers un système composé d'une multitude d'acteurs autonomes, fonctionnant sur la base d'une même matrice.

Au centre de toute la propagande des organisations jihadistes se trouve la tentative de création d'un mythe eschatologique sectaire pour lequel toute la symbolique de l'islam est mobilisée. Un mythe eschatologique qui possède sa propre cosmologie de héros (les combattants), de saints (les martyrs), de princes du jihad (les émirs) et désormais un calife fantoche. Ce mythe du salut prétend que les péchés des jeunes qui rejoignent les terres du jihad seront pardonnés et que ceux qui trouveront la mort au combat - de préférence dans des attentats suicides - auront accès directement au paradis, devançant les autres musulmans, obligés d'attendre le jour du Jugement dernier. Cette dimension de la propagande et le détournement par les jihadistes de la mythologie et de la cosmologie de l'islam est

indispensable pour comprendre l'attrait des mouvements jihadistes aujourd'hui comme Da'esh.

Il serait cependant erroné de réduire le jihadisme seulement à une anti-culture ou à un phénomène sectaire. De nombreux jeunes issus du monde musulman ont rejoint des mouvements jihadistes pour des motifs très divers souvent dans l'illusion de pouvoir remédier à des griefs locaux légitimes : la répression de la dictature d'Assad en Syrie, l'exclusion des sunnites du système politique en Irak ou encore la marginalisation Touaregs au Mali. Cependant, les concepts d' « anti-culture » et de « secte » offrent des clés de compréhension très utiles pour saisir la dimension européenne de ce phénomène préoccupant.

Dr. Asiem El Difraoui, Hugo Micheron

A lire :

Sous la direction Gilles Kepel et Jean-Pierre Milelli, *Al-Qaïda dans le texte : Ecrits d'Oussama ben Laden, Abdallah Azzam, Ayman al-Zawahiri et Abou Moussab al-Zarqawi*, PUF Proche Orient, 2005

Sous la direction de Bernard Rougier, *Qu'est-ce que le salafisme ?*, PUF Proche Orient, 2008

Asiem El Difraoui, *Al-Qaïda par l'image, La prophétie du martyr*, PUF Proche Orient, 2013

David Thompson, *Les Français jihadistes*, Les Arènes, 2014

LA METAMORPHOSE OPEREE CHEZ LE JEUNE PAR LES NOUVEAUX DISCOURS TERRORISTES

*Eléments sur les processus d'embrigadement
de l'islam radical, à partir du rapport
commandité au CPDSI par le CIPD*

PAR LE CPDSI (Dounia Bouzar, Christophe
Caupenne et Sulayman Valsan)

INTRODUCTION

Dans les religions, la radicalité a toujours existé. Mais elle prend une nouvelle forme aujourd'hui, du fait de la mondialisation et de la sécularisation, comme l'a analysé le politologue Olivier Roy. D'une manière qui peut sembler paradoxale, la séparation entre la sphère religieuse et la sphère profane permet une nouvelle autonomie du religieux. Plus rien ne contrôle les nouvelles mouvances, surtout quand il n'y a pas de clergé. Quant à la mondialisation, elle permet au religieux de se construire dans un espace (virtuel) qui n'est plus territorial. Pour toucher les gens, le religieux doit apparaître universel, il n'est plus lié à une culture spécifique qu'il faudrait comprendre afin de décrypter le message. **De manière générale, le religieux mondialisé offre un « prêt à consommer », ou plus exactement, un « prêt à croire ».**

La nouvelle forme de radicalisme musulman surgit dans ce contexte, en utilisant Internet comme voie de communication. **Qui dit emprise dit confusion.** La subtilité et la force des groupuscules radicaux consistent à persuader musulmans et non-musulmans **qu'ils ne font que revenir à la source de l'islam.** Leurs membres se présentent comme de simples « littéralistes », prônant la lecture « à la lettre » du texte. Leur autorité et leur légitimité reposent sur leur prétention à être « fidèles au vrai islam », **ce qui leur permet de revendiquer, au même titre que les autres croyants, le droit à la « liberté de conscience »**, garantie par les sociétés démocratiques.

Leur technique consiste à se saisir d'un « accessoire » lié à l'histoire de l'islam, à l'ôter de son contexte et de sa fonction pour l'utiliser aux fins de leur projet **apparenté à une idéologie totalitaire.**

La liberté de conscience est un droit fondamental, mais la manifestation de sa conviction ou des actes que l'on réalise au nom de sa conviction ne doivent pas **entraver les autres droits fondamentaux de l'Homme**, comme le droit à la liberté et à la sûreté de sa personne, le droit d'aller et venir librement, le droit à l'éducation, à une vie culturelle, à un logement, à la santé, etc.

Lorsqu'il s'agit d'un mineur, la manifestation de sa conviction ou des actes que l'on réalise au nom de sa conviction ne doit pas non plus mener à **entraver les droits de l'enfant** : droit à la vie, à la protection contre les mauvais traitements, à la protection en cas de guerre, à la protection contre la privation des libertés, à la protection contre la séparation d'avec ses parents, droit d'être nourri et soigné par des médecins, d'avoir des opinions et de les exprimer, d'être éduqué, d'avoir des loisirs...

Lorsqu'un discours religieux conduit l'individu à la rupture – sociale, sociétale, familiale... –, **allant jusqu'à le priver de ses droits les plus fondamentaux**, on peut parler d'« effet sectaire ». Le mot « secte » a pour origine les verbes latins *secare* « couper » et *sequor, sequi* « suivre », alors que le mot « religion » vient de *religare* (relier).

Il ne s'agit pas de rentrer dans des débats théologiques mais **d'évaluer « l'effet du discours » sur l'individu, et notamment sur un jeune mineur en construction.**

Le Centre de Prévention contre les Dérives Sectaires liées à l'Islam (CPDSI) a été imaginé et créé par Dounia Bouzar à la suite de nombreux travaux et ouvrages tentant d'alerter sur l'existence d'un **embrigadement au radicalisme qui utilise les techniques de dérive sectaire**, encore vécu par l'opinion générale et appréhendée par certains politiques comme une simple orthodoxie religieuse.

Sera nommée ici « **radicalisme** » un discours qui utilise des préceptes religieux présentés comme musulmans pour **mener un jeune à l'auto-exclusion et à l'exclusion de « tous ceux qui ne sont pas comme lui. »**

Des années de terrain, aux côtés des professionnels de la jeunesse, des élus et des familles, concernés par ces phénomènes d'emprise et d'endoctrinement, ont mis en lumière l'émergence de **comportements de rupture** (scolaire, professionnelle, amicale, familiale, sociétale), essentiellement de la part de mineurs ou de jeunes majeurs.

Ce phénomène social nouveau inquiète les professionnels, qui manquent d'éléments pour évaluer ce qui sous-tend ce type d'emprise mentale. Par manque de formation sur ce sujet, ils hésitent pour faire la part des choses entre **ce qui relève de la pratique de l'islam et ce qui révèle l'endoctrinement radical**. Les parents dont les enfants subissent un endoctrinement sont tout aussi démunis, quelles que soient leurs convictions, du fait qu'ils se retrouvent seuls. Enfin, les représentants de la loi se plaignent d'obtenir les renseignements trop tard : seule la répression est alors possible.

In fine, les familles et les professionnels de terrain aspirent depuis de nombreuses années à la création d'une structure qui puisse les accompagner dans leur réflexion et leur action.

C'est également pour répondre à cette urgence sociétale, accentuée pour les jeunes concernés par les possibilités de partir combattre en Syrie (ou sur d'autres lieux de combat), que le CPDSI a été créé.

Afin d'approfondir la réflexion sur la prévention et l'accompagnement des personnes touchées par le phénomène, le rapport « **LA METAMORPHOSE DU JEUNE OPERÉE PAR LES NOUVEAUX DISCOURS TERRORISTES** » (disponible gratuitement sur la page d'accueil de cpdsi.fr) vise à **rendre visible les**

méthodes et les processus des groupes radicaux et à comprendre les mécanismes qui amènent un jeune, de famille de référence musulmane ou pas, à basculer dans le radicalisme, dont voici quelques éléments clés.

I - Le mode de recrutement

98% du discours de l'islam radical utilise Internet, qui apparaît comme un moyen de communication qui permet de dépasser les contraintes de temps et d'espace, qui correspond aux pratiques de mise en réseau. L'aspect virtuel a longtemps été parfaitement adapté pour **proposer aux jeunes de rejoindre une communauté de substitution virtuelle dans un espace virtuel**. Ce n'est que récemment, depuis la prétendue installation du califat d'Abu Bakr Al-Baghdadi de l'Etat Islamique (EI) que le territoire proposé aux jeunes embrigadés **est devenu réel et concret** : territoire situé sur les puits de pétrole de Syrie et d'Irak, où l'EI a planté son drapeau.

Internet, un moyen de communication virtuel pour une communauté de substitution longtemps restée virtuelle.

Jusqu'à ce que l'Etat Islamique plante son drapeau pour déclarer qu'il mettait le califat en place au travers de la Syrie et de l'Irak, les radicaux attiraient les jeunes dans une sorte d'espace virtuel sacré. **L'espace virtuel sacré apparaissait comme le seul territoire réel du point de vue du groupe radical**, à partir duquel il était possible de se protéger et de combattre le « chaos du monde pervers ».

On retrouvait alors « *l'expérience religieuse primordiale, homologable à une "fondation du Monde"²* » de tout croyant, à la différence près que l'espace sacré à partir duquel l'homme religieux s'oriente, fait habituellement partie du monde réel.

En effet, l'espace sacré des religions traditionnelles (l'église, le temple, la synagogue, la mosquée...) se différencie de l'espace profane, mais **comprend toujours une ouverture par laquelle on peut passer d'un espace à un autre**. L'espace sacré ouvre sur l'espace profane. La frontière est réelle. Elle peut être difficile à traverser, sous certaines conditions, avec certains rites, mais elle comporte toujours un passage.

Faire miroiter un espace sacré qui n'existe pas, qui n'est rattaché à aucun endroit réel renforce l'isolement du groupe radical puisque la distance entre le monde sacré et le monde profane est infinie.

Il n'existe pas de seuil entre les deux. Aucun passage n'est possible, ni dans

² Mircea Eliade, *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, coll. Folio essais, 2004, p. 25.

un sens ni dans l'autre. Aucune installation non plus. Le « pur religieux » reste le seul support existentiel. Les jeunes sans attaches restent des particules volantes.

Jusque-là, L'islam radical permettait donc d'avoir le sentiment de **sortir du monde réel pour entrer dans un temps virtuel, un temps sacré partagé avec Dieu.**

Des études antérieures ont montré que la question de **l'absence de lien à un territoire était une des caractéristiques** des jeunes touchés par le discours de l'islam radical. Ils se disaient musulmans avant d'être fils d'Algériens, de Bretons ou de Portugais. Olivier Roy a longtemps souligné qu'ils étaient **« hors territoire », dans un espace vécu à travers Internet**, un espace de réseaux virtuels. Il les appelait des « nomades », même s'ils ne bougeaient pas physiquement : « Ils font leur marché, goûtent et expérimentent, surfent sur Internet³ ». Marc Sageman⁴ arrivait également à cette conclusion en retraçant les biographies des jeunes liés à Al Qaïda : il ne trouvait que des hommes **déterritorialisés, sans attaches nationales.**

Dans nos dernières recherches, les jeunes suivis avaient aussi cette caractéristique commune de se « sentir de nulle part ». Nous avons mis en exergue que le discours radical fabriquait **de nouvelles cloisons étanches entre « groupes élus » et la société, d'autant plus rigides qu'elles étaient dépourvues de tout territoire concret.** Il était donc logique que ce discours touche d'abord des jeunes qui se sentaient plutôt « sans territoire », **parce qu'il donnait de la valeur à ce qu'ils étaient déjà** : l'absence d'attaches était interprétée comme un « signe » positif. Au lieu de leur dire qu'ils devaient s'enraciner, s'insérer, se projeter, le discours radical leur faisait comprendre **qu'ils se sentaient de nulle part parce qu'ils étaient « au-dessus » des autres.**

Les jeunes touchés par ce discours se vivaient comme des individus globalisés, mondialisés, mais **ne se sentaient partie intégrante d'aucune culture et d'aucun espace politique national.** C'est d'ailleurs pour cette raison que **ce n'est pas dans le but d'élaborer une stratégie politique destinée à conquérir un pays précis qu'ils adhéraient à l'islam radical** (à la différence du Hamas en Palestine par exemple).

En juillet dernier, personne ne connaissait encore toutes les conséquences de l'implantation du pseudo « califat » décrété par le groupe terroriste nommé Daesh (ou l'Etat Islamique) : qu'allait produire le passage du virtuel au concret ? L'existence d'un territoire prétendument sacré régi par un prétendu calife allait-il amplifier l'autorité du discours radical ou au contraire l'amoindrir en confrontant les jeunes à la réalité (quitter son environnement et ses proches « pour de vrai ») ?

³ Olivier Roy, *L'islam mondialisé*, Paris, Seuil, 2002.

⁴ Marc Sageman, *Le vrai visage des terroristes, psychologie et sociologie des acteurs du djihad*, Paris, Denoël, 2005.

Internet est resté le principal moyen de communication depuis le passage du territoire virtuel à un territoire concret

En juin dernier, l'EIL, l'un des principaux groupes terroristes, se fait appeler désormais "Etat islamique", ou « Daesh » (acronyme en arabe de « Dawlat islamiya fil 'iraq wa shâm », c'est-à-dire « l'Etat Islamique en Irak et au Levant »). Il désigne son chef Abu Bakr Al-Baghdadi comme "calife" et donc **"chef des musulmans partout" dans le monde et plante son drapeau en Syrie.**

Le 29 du même mois, à l'occasion du mois du ramadan, le nouveau "calife" appelle ses partisans à **venger les torts causés aux musulmans à travers le monde.** Il lance également un appel à la conversion et au « jihad », demande à tous les musulmans de se rendre dans son "État islamique" : « Vos frères, partout sur Terre, attendent que vous vous portiez à leur secours (...) Par Allah, nous nous vengerons » (...) *Il n'y a pas de plus bel effort pendant ce mois sacré du ramadan ou pendant tout autre (mois) que celui de marcher dans les pas de Dieu et du jihad, donc (...) prenez la défense de la religion d'Allah grâce au jihad ».*

L'existence d'un territoire permet aux mentors de légitimer l'indicible, l'abject, le monstrueux, sur la base d'un discours parfaitement construit, qui répond, **toujours par Internet, tel un panonceau de Drive-in, à la liste des « bonnes raisons de faire le jihad »**, pêle-mêle : la purification du groupe qui possède la vérité, l'élimination des « faux musulmans » pervertis par l'Occident (tous ceux qui ne leur font pas allégeance), l'extermination de tous ceux qui ne sont pas musulmans, l'hégémonie spoliatrice des Occidentaux, le sacrilège apostat des Chiites, l'assistance aux martyrs, le sacrifice comme preuve de sa foi, etc. **Ils vont multiplier les vidéos d'exactions en témoignages bouleversants de victimes, de récits de batailles en fantasmagories historico-guerrières, d'iconographies combattantes en sublimation des martyrs.** Sur la toile, chacun peut trouver une bonne raison d'apporter son concours à cette « confrontation finale, afin de régénérer ce monde en déclin ».

La prise du territoire par Daesh a pour objectif de placer les musulmans dans une **démarche transfrontalière, au sein de laquelle leur identité et leur statut ne sont plus liés à une nationalité, un Etat ou une origine,** mais à Abu Bakr Al-Baghdadi, prétendument « calife ». A leur arrivée, des séances sont organisées pour brûler leurs passeports, afin de bien acter la rupture avec leur ancienne vie.

Cette dimension de territorialité, au travers d'un prétendu califat, sur les bases de ce qu'a connu l'histoire médiévale, **rappelle la notion d'espace vital cher à Hitler,** dans ses théories d'endoctrinement : **une nation se définit par un peuple, une histoire et un territoire.**

- Le territoire, nouveau, conquis par le fer et le sang, est la grande réussite de Daesh, puisqu'il est le socle de l'union, le lieu à défendre, la terre de combat, mais aussi **l'épicentre de la conquête des autres et du monde**.

- Le peuple de départ des extrémistes est pour l'instant cosmopolite, issu d'une multitude de pays, **mais il se normalise autour du chaos, des meurtres et de la cruauté, autant de monstruosité qui deviennent les attributs du pouvoir de ceux qui partagent ce territoire conquis**.

- L'histoire, quant à elle, emprunte à celle des musulmans conquérants les oripeaux d'une tradition tumultueuse marquée par toutes les splendeurs et toutes les décadences, prisonnière d'un passé flamboyant. **L'histoire qui compte désormais, est celle qu'ils écrivent dès aujourd'hui**.

Des approches physiques conçues selon des techniques de réseautage

Territoire conquis ou non, Internet est la communication idéale pour un fonctionnement basé sur le réseau, ce qui est le cas des groupes terroristes en général. Jean-Claude Salomon⁵ rappelle que « les terroristes d'aujourd'hui ne fonctionnent pas dans le vide ni isolément, contrairement aux apparences, mais **sous la forme de réseaux, qui apparaissent comme des organismes vivants nourris de dynamique de groupe**, souvent plus élaborés qu'on ne le pense, en dépit des apparences de logistiques parfois sommaires ». Il rappelle que « **le réseautage est la principale différence entre le terrorisme et la violence urbaine** ou une partie de l'activité criminelle, exception faite du crime organisé. Depuis le recrutement en passant par la formation et/ou l'entraînement, le réseau est l'élément-clé du fonctionnement d'un groupe terroriste, si réduit soit-il. »

Dans nos interviews, les familles pointent rapidement le réseau qui a entouré le jeune. Il est souvent **difficile de cerner dans quel sens les contacts se sont instaurés** : parfois, le jeune tombe sur des vidéos qui parlent de complots (voir chapitre sur le complot), puis s'inscrit dans un groupe « Facebook » qui « lutte contre le complot », et c'est à ce moment qu'un de ses « nouveaux amis » faisant parti de ce groupe commence à lui parler de rejet du monde, puis du besoin de confrontation totale avec ce dernier, puis de « jihad global »⁶. **La rencontre physique se fait alors une fois que l'endoctrinement est bien installé, parfois au moment du départ pour la Syrie**. Dans d'autres cas, c'est la rencontre avec une personne déjà inscrite dans cette vision de besoin de confrontation avec le monde qui fournit les supports vidéos pour convaincre la future nouvelle victime.

⁵ Jean-Claude Salomon, chercheur en criminologie, ancien professeur de l'Institut National des Hautes Études de Sécurité (Paris), professeur associé de l'Université d'État de Houston.

⁶ Ces notions sont expliquées et développées dans le chapitre suivant.

Au niveau des filles, elles ont **comme point commun d'avoir affiché sur leur profil leur intention d'exercer un métier altruiste** (« Je veux faire infirmière pour aider les autres ») **ou des photos attestant de leur participation à un camp humanitaire** (« Moi au Burkina-Faso l'année dernière... »). Toutes ont été abordées sur une **valorisation de leur engagement pour un monde plus juste**, comme s'il existait des sortes de « chercheurs de tête » ou de mots-clés qui permettaient de les repérer.

Des personnes physiques peuvent aussi apparaître sous des apparences différentes : séducteur/petit ami qui met en place une relation de séduction, groupe d'amis ou d'amies qui constituent des relations fusionnelles intenses, ami du même âge qui apparaît comme « un double », « ami mûr » plus âgé qui se présente comme une sorte d'éclaireur...

Le dénominateur commun décrit par les familles ressemble à **une sorte d'état d'hypnose qui se met en place au moment des séquences virtuelles** : le jeune s'enferme dans sa chambre pour regarder les vidéos, il coupe la communication avec son entourage et ne parle que de ces vidéos avec ses « nouveaux amis ».

Les radicaux remplacent la raison par la répétition et le mimétisme. Pour être identiques, les jeunes doivent avoir une même pensée générale et absolue. **La mise en veilleuse des facultés intellectuelles individuelles facilite l'exaltation de groupe.** Tout individu incorporé à un tel groupe subit des modifications psychiques. On attend de lui qu'il ne réfléchisse pas, qu'il se contente de reproduire de manière automatique les faits et gestes que le groupe lui demande de faire. Ce processus permet d'éviter des avis contradictoires et des questionnements un peu trop approfondis.

Le passage par la mosquée ?

Les relations à l'islam apparaissent à « géométrie variable » selon les rabatteurs et les réseaux. **Le passage par la mosquée n'est pas automatique.** L'islam radical peut faire basculer des jeunes sans qu'ils n'aient participé à aucune prière. Certains sont partis ou voulaient partir en Syrie **sans qu'aucune pratique religieuse ne soit décelée la veille** (alimentation habituelle comprenant du porc, etc.)

Dans d'autres parcours, les radicaux passent par une mosquée pour « convertir le jeune » et **renforcer l'alibi religieux de leur endoctrinement.** Ceux-là sont au contraire dans une démarche de « conversion officielle » : ils prétendent apprendre l'islam à ces jeunes, et parallèlement entament le processus d'endoctrinement (effacement de l'identité, de la mémoire, de la pensée, etc.). Dans cette stratégie, **fréquenter une mosquée renforce la confusion que les radicaux veulent créer, en se faisant appréhender comme**

de simples musulmans orthodoxes. Cette approche prend plus de temps mais présente certains avantages : **elle permet de créer la confusion.** En effet, le jeune a le sentiment de découvrir l'islam et de se convertir. Lorsque le processus d'endoctrinement commence à se mettre en place (ne plus voir ses anciens amis, ne plus faire d'activités de loisirs, arrêter les études, etc.), **les institutions auxquelles les familles s'adressent alors - professeurs, assistantes sociales, éducateurs, animateurs, policiers - mettent plus de temps à discerner ce qui relève de la conversion de ce qui révèle un endoctrinement sectaire.** Les familles se retrouvent seules face au comportement de rupture de leur enfant. Elles-mêmes mettent beaucoup de temps à réaliser qu'il ne s'agit pas de conversion religieuse.

II- ETAPES DE RUPTURE DU PROCESSUS DE RADICALITE

Dans nos recherches antérieures, nous avons déjà mis en exergue que pour arriver à subordonner le jeune au groupe, le discours de l'islam radical **arrache les jeunes à tous ceux qui assurent traditionnellement leur socialisation** : enseignants, éducateurs, animateurs, parents, et même imams lorsqu'il s'agit de musulmans.

Le discours des radicaux n'invente pas une nouvelle culture mais **cherche à couper les individus de leur culture, afin de privilégier ce qu'ils appellent le « pur religieux »**. Le sentiment que la société sécularisée est païenne aboutit à la nécessité de la primauté du groupe. Autrement dit, pour éviter de tomber dans le déclin général, il faut développer un sentiment d'appartenance à une communauté plus pure, au-dessus du reste du monde. Les musulmans radicaux prônent une version millénariste et apocalyptique du monde où seule l'unité des « vrais musulmans » permettra de sauver la planète contre le Mal occidental. Tous ceux qui ne font pas partie du groupe purifié sont considérés comme des « ennemis de l'intérieur ». **Pour préserver la force du groupe, la « purification interne » constitue donc la priorité des radicaux. « Rester pur » et ne pas se mélanger « aux autres » – c'est-à-dire à ceux qui ne sont pas strictement comme eux, constitue la force principale de leur discours.**

Concrètement, cela se diagnostique et se quantifie par l'observation de ruptures sociales du jeune.

II.1 LES RUPTURES SOCIALES REPEREES PAR LES PARENTS

La radicalisation ne se repère pas par une visibilité religieuse mais par des ruptures quantifiables du jeune avec son entourage.

La rupture avec les anciens amis

« Elle ne veut plus parler à ses anciens amis du fait qu'ils ne sont pas 'dans le vrai'. »

« Elle cherche à ne plus croiser ses anciens amis, elle dit qu'ils sont impurs. »

« Quand je lui ai demandé pourquoi elle n'avait plus son Facebook, elle m'a répondu 'je n'ai plus rien à dire à mes anciens amis depuis que j'ai pris le chemin de la vérité...' »

La rupture avec les activités de loisirs

« Il a arrêté ses cours de guitare en disant que ça détourne de Dieu et que c'est une tentation d'Iblis ».

« Elle préparait le championnat depuis 3 ans, elle a arrêté les entraînements d'un jour à l'autre en disant que ça la détournait de Dieu. »

« Elle n'écoute plus de musique. Je n'ai pas le droit d'en mettre ni dans la voiture, ni dans la maison. »

« Il n'écoute plus que des Anachid (chants religieux). J'ai posé les règles : je ne mets plus de musique américaine mais il ne met plus d'Anachid. »

La rupture avec l'école ou l'apprentissage professionnel

« Il ne voulait plus aller à l'école en disant que faire un angle droit faisait partie du complot des croisés et des sionistes contre l'islam, puisque ça fait rentrer des croix dans les esprits... »

« Elle ne veut plus aller à l'école. Elle veut rester à la maison avec moi. »

« Ca y est, elle s'est faite renvoyée de son stage. Je la tenais à bout de bras parce qu'à force de refuser de s'épiler les sourcils, de se coiffer, de se maquiller, de porter des vêtements occidentaux, je savais bien que cela allait craquer pour son stage de coiffeuse... Plus on lui disait que ça fait partie du boulot d'être présentable, plus elle devenait repoussante... »

« Après l'obtention de son baccalauréat, elle était prise à Science Po. Sous prétexte que c'était mixte, en un mois, elle y a renoncé pour "se consacrer à Dieu" »

« Elle s'est faite virer de son stage de coiffure car elle ne voulait plus coiffer les hommes. »

Tout est mis en place pour se séparer « des autres » (ceux qui ne sont pas élus), de façon à renforcer la force du groupe. Pour reprendre l'expression du Professeur Philippe-Jean Parquet, les Véridiques provoquent une véritable « occultation des repères antérieurs et rupture avec la cohérence de la vie antérieure »⁷.

C'est dans cette optique que ces indicateurs sont utilisés par les écoutants du numéro vert : ils aident les parents à **évaluer « le niveau de rupture »** pour établir le diagnostic de la situation de danger⁸. **L'approche est donc centrée sur le comportement et non pas sur le registre de croyance religieuse.**

Cependant, la rupture scolaire/professionnelle n'est pas une étape obligatoire pour le départ en Syrie. Certains jeunes sont partis directement rejoindre un groupuscule ou prévoyaient de le faire tout en étant encore scolarisés, et sans avoir baissé dans leurs résultats, tant le basculement a été rapide.

⁷ Voir lettre de l'UNADFI du mois de février 2014.

⁸ Article 375 du Code civil sur l'enfance en danger.

II.2 LA RUPTURE FAMILIALE A GEOMETRIE VARIABLE

Pour que la primauté du groupe radical soit complète, il s'agit de substituer l'autorité du groupe à l'autorité parentale.

Le basculement dans la radicalité entraîne généralement une forme de transgression, **de rupture générationnelle**.

Dans nos premiers travaux, la rupture familiale apparaissait nettement, de façon frontale, de manière à empêcher la possibilité minimale d'un « vivre ensemble ». **Depuis ces derniers mois, les radicaux apprennent aux jeunes à cacher leur embrigadement, ce qui mène à des situations de clivage et de clandestinité.**

Les ruptures familiales frontales qui entravent la possibilité de « vivre ensemble » :

Tous les prétextes sont utilisés pour placer le jeune en situation d'auto-exclusion, y compris vis-à-vis de sa famille. L'objectif est bien qu'il ne puisse plus partager de moments avec « les autres », ceux qui ne font pas partis du « groupe élu ». Des éléments appartenant aux différents rituels de l'islam sont absolutisés et normalisés de manière permanente. **Il s'agit de faire en sorte que la « pratique dite religieuse » devienne une véritable barrière infranchissable avec le reste du monde, de façon à casser le dernier lien du jeune avec la réalité extérieure, le lien familial.**

Par exemple, certains orthodoxes estiment que le musulman qui jeûne pendant le mois du ramadan (l'un des piliers de l'islam) ne doit plus utiliser de déodorant car ce produit entraverait deux exigences : il contient de l'alcool (qui normalement ne doit pas être consommé d'une manière où l'individu perdrait son libre arbitre...) et se présente comme un confort (alors que le ramadan consiste à se mettre en situation de privation). Les radicaux vont se servir de cette interprétation orthodoxe pour convaincre les jeunes que tout produit contenant le moindre alcool est haram (interdit). **Ils ne se contentent pas d'imposer cette norme à l'individu qu'ils veulent radicaliser mais amènent ce dernier à imposer cette norme à son entourage. In fine, aucun produit qui contiendrait de l'alcool ne peut exister dans l'espace où ils vivent :** « *Non seulement elle n'utilise plus de déodorant, mais elle jette les nôtres, et toutes nos bouteilles de parfum. Elle ramène des bouteilles de musc ne contenant pas d'alcool. Cela fait longtemps qu'elle nous a vidé toutes nos bouteilles de vin et d'apéritif.* »

Le même processus est utilisé pour convaincre le jeune que toute image est interdite par Dieu (haram). Ils utilisent également un élément de l'histoire de l'islam, qu'ils ôtent de son contexte pour en faire une interdiction générale et permanente, de manière à couper l'individu du reste de la société. En effet,

avant la fondation de l'islam, les tribus se combattaient pour imposer l'un(e) de leurs 360 dieux ou déesses. L'islam, comme les deux autres religions monothéistes, avait comme ambition de rassembler les croyants dans l'unité d'un seul Dieu et de ramener la paix, d'où l'idée que « la soumission à Dieu » permet d'obtenir la paix (la racine "islam" est commune au verbe « aslama » qui signifie « s'en remettre, s'abandonner » et au mot « paix »). Arrivé à La Mecque, le Prophète a donc détruit les fameuses 360 idoles qui trônaient à la Kaaba et provoquaient des conflits. Depuis, il n'y a pas de représentation animale et humaine à l'intérieur des mosquées pour bien marquer l'unicité de Dieu. **Mais pour les radicaux, toute image doit être interdite dans l'univers du musulman** : *« Un jour, je suis rentré du travail et j'ai cru que mon appartement avait été cambriolé : il avait enlevé tous mes tableaux, arraché mes rideaux, ôté mes bibelots, tous les objets où il y avait une image d'animal ou d'être humain.... Même les chameaux de mon magnifique tapis marocain étaient brûlés... »*

Ce processus s'avère extrêmement **efficace en terme de rupture sociale** : les témoignages des parents montrent que l'interdiction d'images permettent d'isoler les enfants dès le plus jeune âge : *« Quand elle s'est radicalisée, ma fille a refusé les draps que je lui ai offert pour son bébé parce qu'il y avait des lapins brodés dessus. Quand j'ai acheté une poupée, elle lui a enfilé une chaussette sur sa tête... Elle a également interdit toutes les peluches. C'est pour cette raison qu'elle ne veut ni l'inscrire en crèche, ni la confier à une nourrice, ni me la laisser quelques heures... »* Les radicaux interdisent aussi le cinéma et la télévision.

L'alimentation constitue aussi un moyen efficace de placer le jeune en rupture. Les radicaux, après avoir redéfini la notion de halal de l'islam, ont mis en place une théorie du « complot du porc » qui tend à persuader les jeunes que les industriels cachent volontairement de la gélatine de porc partout : *« Les repas en commun sont devenus impossibles. Il recevait tous les matins une liste réactualisée qui lui indiquait qu'il y avait du porc caché dans toutes les confiseries (bonbons, sucettes, barres chocolatées, barres de céréales...), nappages, pains, croissants, pains au chocolat, chaussons aux pommes, gâteaux, biscottes, pâtisseries, brioches, le cacao, biscuits, pain de mie, pâtes à pizza, beurre, plats cuisinés, margarine, crème fraîche, crème anglaise, crème dessert, boissons, chips, crème chantilly, glaces, pains à sandwichs, pâte feuilletée, soupes, chocolat, yaourts, mousses au chocolat, sauces ... avec toute une liste de marques à boycotter (Nestlé, Danone, Haribo, Miko, Delacre, etc.) et toute une liste des additifs susceptibles de contenir du porc qui n'en finissait pas : E100 E101 E102 E103 E110 E111 E120 E123 E124 E125 E126 E127 E128 E140 E141 E142 E152 E153 E160a E160b E160c E160e E160f E161b E161g E163 E170 E210 E213 E214 E226 E234 E252 E270 E280 E322 E325 E326 E327 E328 E329 E334 E335 E336 E337 E338 E339 E340 E341 E400 E401 E402*

E403 E404 E405 E406 E407 E408 E411 E412 E413 E414 E418 E420 E421 E422 E430
E431 E432 E433 E434 E435 E436 E440 E441 E442 E450 E460 E461 E462 E463 E464
E465 E466 E470 E471 E472 E473 E474 E475 E476 E477 E478 E480 E481 E482 E483
E488 E489 E491 E492 E493 E494 E495 E542 E550 E553a E553b E570 E572 E601
E620 E621 E622 E623 E630 E631 E632 E633 E634 E635 E640 E742 E901 E904 E905
E907 E913 E920 E921 E951 E1100 E1517 E1518 »...

Ce parent résume bien la difficulté de maintenir une relation avec un jeune endoctriné : « *On ne peut plus faire de ciné car les images sont interdites, on ne peut plus aller au resto car il y a du porc caché partout, on ne peut plus faire de sport car il y a la mixité. La télé, c'est Satan. Comment refaire du lien dans ces conditions ?* »

Progressivement, les parents ressentent **une certaine « désaffiliation »**. Ils ont le sentiment de perdre leur enfant.

Déchoir les parents de leur légitimité et donc de leur autorité constitue l'un des objectifs principaux des radicaux. Cela s'opère de la même façon dans les familles athées, juives, chrétiennes que dans les familles musulmanes.

III – L'EFFACEMENT DES IDENTITES INDIVIDUELLES AU PROFIT DE L'UNITE DU GROUPE

III.1 La dépersonnalisation des filles passe par l'effacement du contour individuel

III.2 La dépersonnalisation des garçons passe par le changement de nom

IV- LA THEORIE DU COMLOT POUR UNIFIER LA FUSION DU GROUPE

IV.1 La mise en veilleuse de la raison facilite la fusion de groupe

IV.2 La permanence de la paranoïa chez les activistes violents

IV.3 De la théorie du complot à la théorie de la confrontation finale

IV.3.1 Une première série de vidéos persuade le jeune qu'il vit dans un monde corrompu de mensonges

IV.3.2 Une seconde série de vidéos persuade le jeune que des sociétés secrètes manipulent l'humanité

IV.3.3 Une troisième série de vidéos persuade le jeune que seule une confrontation finale avec le monde peut sauver l'humanité grâce au « vrai islam »

V – RENDRE APPARENTE LA MANIPULATION DES NOTIONS MUSULMANES

V.1 La redéfinition de la notion de « jihad »

V.1.1 Les sourates mecquoises

V.1.2 Les sourates médinoises

V.2 Pourquoi la Syrie connaît-elle un tel succès?

V.2.1 Se prendre pour le Mahdî

V.2.2 La conquête jusqu'où ?

V.3 Pourquoi le symbolisme du Lion ?

V.3.1 L'identification à Hamza Ibn 'Abd Al-Muttalib (567-625)

V.3.2 L'identification à Ali Ibn Abi Talib (600-661)

V.3.3 L'identification à Khalid Ibn Al Walid (584 - 642)

V.3.4 La tribu des « Lions »

V.3.5 Oussama Ben Laden (1957-2011)

VI-RENDRE APPARENTES LES IMAGES SUBLIMINALES

VI.1 La signification du terme « 19HH »

VI.2 Les images reprises du film « Matrix »

VI.3 La trilogie du « Seigneur des Anneaux »

VI.4 Le jeu vidéo « Assassin's Creed »

VI.4.1 Les fondements du jeu

VI.4.2 La secte des assassins

CONCLUSION

I – Une individualisation de l'offre

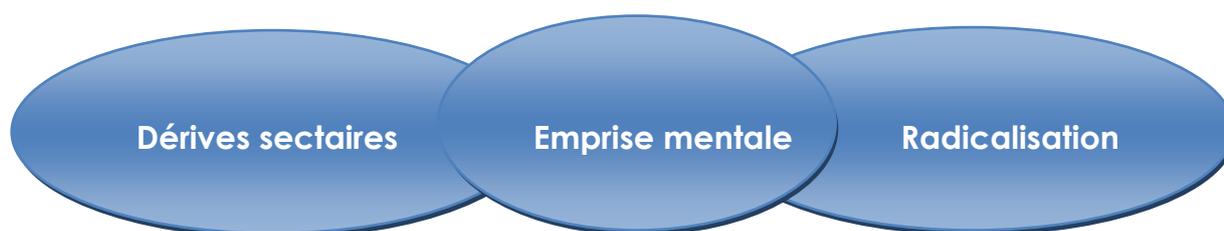
II – De l'endoctrinement virtuel à l'embrigadement dans le monde réel

**LE PHENOMENE SECTAIRE ET LA
PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE DE
L'EMPRISE MENTALE**

PAR LA MIVILUDES

Précautions terminologiques

- **Dérives sectaires** : objet de travail de la MIVILUDES
- **Radicalisation** : action de radicaliser ou fait de se radicaliser (= rendre un groupe, son action, plus intransigeants, plus durs); radicalisation « violente » et « non-violente »
- **Emprise** : ascendant intellectuel ou moral de quelqu'un; influence de quelque chose sur une personne



LA MIVILUDES

L'évolution du dispositif interministériel :

- 1996 : Observatoire interministériel sur les sectes
- 1998 : Mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS)
- 2002 : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES)

Législation & Textes de loi

TEXTES

- *Rapport VIVIEN (1983) sur présence de groupes sectaires en France,*
- *1er rapport GEST-GUYARD, commission d'enquête parlementaire en 1995 ; liste 172 organisations de type sectaire en France,*
- *création MILS le 7 oct 1998 - suite " listing sectes " de 1995,*
- *2e rapport Assemblée Nationale BRARD (1999) sur « sectes et argent »*
- *3e rapport en 2006 sur les Mineurs (VUILQUE-FENECH)*
- *loi 12 juin 2001 ABOUT PICARD tendant renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ;*
- *28 nov 2002 : création de la MIVILUDES*
- *4e rapport Commission parlementaire / SENAT «santé et DS » (2013)*
- *Rapports annuels de la MIVILUDES (depuis 2004)...thèmes variés*

Missions de la MIVILUDES

- 1 Observer et analyser les évolutions du phénomène des mouvements à caractère sectaire ;
- 2 Favoriser, dans le respect des libertés publiques, la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics ;
- 3 Développer l'échange d'informations entre services publics ;
- 4 Contribuer à l'information et la formation des agents publics ;
- 5 Informer le public sur les risques et dangers sectaires ;
- 6 Faciliter la mise en œuvre d'actions d'aides aux victimes.

Les acteurs dans la lutte contre les dérives sectaires

La MIVILUDES

13 rue VANEAU 75007 Paris / 01 42 75 76 08

site internet : www.miviludes.gouv.fr (voir différents guides)

Le rôle des Associations

- L' UNADFI (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de dérives sectaires)

1 rue du Tarn, 78200 Buchelay

01.34.00.14.58 - <http://www.unadfi.org>

- - Le CCMM (Centre Contre les Manipulations Mentales)

3, rue Lespagnol, 75020 PARIS

01 43 71 12 31 ou 01 44 64 02 40 - www.ccmm.asso.fr

- - L'association alerte faux souvenirs induits (AFSI)

Maison des associations, 11 rue Caillaux, 75013 PARIS

06 81 67 10 55 - www.afsifrance.org

Différents ministères associés...

PLAN

I – DERIVES SECTAIRES ET EMPRISE MENTALE

II – INDICES DE DANGEROUSITE ET CRITERES DE L'EMPRISE MENTALE

III – TECHNIQUES DE MISE EN ETAT DE SUJETION PSYCHOLOGIQUE ET MECANISMES DE L'EMPRISE MENTALE

IV – LA VICTIME DE L'EMPRISE MENTALE

V – EMPRISE MENTALE ET PROTECTION DES MINEURS

DERIVES SECTAIRES ET EMPRISE MENTALE

Postulat de départ : il n'existe pas (plus) de liste de « sectes »

Circulaire PM du 27 mai 2005

« Plutôt que de mettre certains groupements à l'index, nécessité d'exercer une vigilance particulière sur toute organisation qui paraît exercer une **emprise** dangereuse pour la liberté individuelle de ses membres » ;

« Repérer toute activité, quelle que soit sa forme, susceptible de revêtir un caractère « sectaire » parce qu'elle place les personnes qui y participent dans une situation de sujétion ou d'**emprise** et tire parti de cette dépendance ».

Nous ne développerons pas aujourd'hui une formation sur les DERIVES SECTAIRES et nous limiterons à dire qu'il s'agit :

- d' un phénomène complexe à appréhender
- d'un phénomène objectivement dangereux,
- d'un phénomène bien actuel et sensible,
- d'un phénomène qui peut toucher tout le monde :
 - sans exception...
 - toutes classes sociales confondues...
 - des majeurs et des mineurs,
 - des personnes dans une situation de certaine fragilité,
 - des collègues de bureaux,
 - des amis, sa famille...

➔ ce qui nécessite PREVENTION & REACTION (organisation et législation).

La dérive sectaire

C'est un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes, à l'ordre public, aux lois ou aux règlements.

Elle se caractérise par :

- la mise en œuvre d'une doctrine, d'une idéologie ou d'une pratique,
- générant une emprise mentale d'un groupe ou d'un individu sur une autre personne,
- conduisant celle-ci à s'isoler ou à rompre avec son environnement familial et social,
- et à mettre en danger sa situation financière et/ou sa santé physique et mentale.

Législation française

Renforcement de la prévention et de la répression par la loi du 12 Juin 2001 (loi ABOUT-PICARD).

- ➔ Redéfinition du délit d'« abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse » (ancien art 313-4 CP/art 223-15-2 CP) :

« Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse,

- soit d'un mineur,
- soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente et connue de son auteur,
- soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables. »

INDICES DE DANGEROUSITE ET CRITERES DE L'EMPRISE MENTALE

Les critères de dangerosité (faisceau d'indices)

→ Se reporter aux travaux des RG et de la commission d'enquête parlementaire

- 1) déstabilisation mentale *(obligatoire);
- 2) caractère exorbitant des exigences financières;
- 3) rupture induite avec l'environnement d'origine;
- 4) atteintes à l'intégrité physique;
- 5) embrigadement des enfants;
- 6) discours + ou - antisocial;
- 7) troubles à l'ordre public;
- 8) importance des démêlés judiciaires;
- 9) détournement éventuel des circuits économiques traditionnels;
- 10) tentatives d'infiltration des pouvoirs publics.

Les 9 critères de l'emprise mentale

(Professeur Philippe-Jean Parquet, Docteur en psychiatrie et addictologie)

Se poser la question de :

- La rupture avec les modalités antérieures des comportements, des conduites, des jugements, des valeurs, des sociabilités individuelles, familiales et collectives; occultation des repères antérieurs et rupture dans la cohérence avec la vie antérieure ;
- L'acceptation par une personne que sa personnalité, sa vie affective, cognitive, relationnelle, morale et sociale soient modelées par les suggestions, les injonctions, les ordres, les idées, les concepts, les valeurs, les doctrines imposés par un tiers ou une institution : ceci conduisant à une délégation générale et permanente à un modèle imposé ;
- L'adhésion et l'allégeance inconditionnelle, affective, comportementale, intellectuelle, morale et sociale à une personne, à un groupe ou à une institution, ceci conduisant à :
 - une loyauté exigeante et complète
 - une obéissance absolue
 - une crainte et une acceptation des sanctions
 - une impossibilité de croire possible de revenir à un mode de vie antérieur, ou de choisir d'autres alternatives étant donné la certitude imposée que le nouveau mode de vie est le seul légitime
- Une mise à disposition complète, progressive et extensive de sa vie à une personne ou à une institution ;

- Une sensibilité accrue dans le temps aux idées, aux concepts, aux prescriptions, aux injonctions et ordres à un « corpus doctrinal » avec éventuellement mise au service de ceux-ci dans une démarche prosélyte ;
- La dépossession des compétences d'une personne avec anesthésie affective, altération au jugement, perte des repères, des valeurs et du sens critique ;
- L'altération de la liberté de choix ;
- L'imperméabilité aux avis, attitude, valeur de l'environnement avec impossibilité de se remettre en cause et de promouvoir un changement ;
- L'induction et la réalisation d'actes gravement préjudiciables à la personne, actes qui antérieurement ne faisaient pas partie de la vie du sujet. Ces actes ne sont plus perçus comme dommageables ou contraires aux valeurs et aux modes de vie habituellement admis dans notre société.

Sur ces 9 critères, 5 au moins doivent être retrouvés pour porter le diagnostic d'emprise mentale.

Définition(s) de l'emprise mentale

Il y a emprise mentale quand il n'y a plus de libre arbitre chez l'individu.

« On parle d'emprise mentale lorsqu'un individu ou un groupe exerce, d'une façon ou d'une autre, une tentative de contrôle, le plus souvent psychique, sur autrui, entraînant une déstabilisation des processus décisionnels, de la capacité à juger, du pouvoir d'auto critique.

L'emprise mentale est donc le fait d'obtenir de quelqu'un qu'il fasse ou pense quelque chose, sans qu'il ne s'en aperçoive véritablement, sans qu'il puisse décoder que sa réflexion est hors service »

(Françoise CHANUSSOT, psychologue clinicienne)

« L'emprise traduit donc une tendance très fondamentale à la neutralisation du désir d'autrui, c'est-à-dire, à la réduction de toute altérité, de toute différence, à l'abolition de toute spécificité ; la visée étant de ramener l'autre à la fonction et au statut d'objet entièrement assimilable ».

(Roger DOREY - Entretien rapporté par la Revue Française de Psychanalyse, « L'emprise », 1992/5)

« L'emprise est une relation de soumission de l'autre, considéré comme une simple chose. Elle s'établit au moyen de manipulations et de stratégies « perverses » plus ou moins subtiles qui se déploient dans les dimensions interpersonnelles, familiales, institutionnelles, sociales et politiques. Elle constitue toujours un meurtre ou une tentative de meurtre psychique, le plus souvent symbolique, commis parfois pour la « bonne cause »...

(Gérard LOPEZ - Colloque « Emprise et dépendances » du 18 novembre 2008 au Palais des Congrès du Mans)

TECHNIQUES DE MISE EN ETAT DE SUJETION PSYCHOLOGIQUE ET MECANISMES DE L'EMPRISE MENTALE

Techniques de mise en état de sujétion psychologique - exemples :

EMPRISE MENTALE par affaiblissements psychiques et physiques :

- *par insuffisance* : de nourriture, de sommeil, d'intimité, d'informations, de liens affectifs en dehors du groupe...
- *par excès* : saturation sensorielle, de travail physique et intellectuel, d'activités spirituelles épuisantes.

EMPRISE MENTALE par des techniques psychologiques dénaturées :

- techniques cognitives (imposer un changement de pensée),
- techniques comportementales (changer un comportement),
- techniques émotionnelles / affectives (coupure affective, conditionnement),
- techniques d'expériences nouvelles (perceptions extra-sensorielles, médiumniques (imaginaire débordant)).

L'emprise sectaire : un processus

- Quête de sens, recherche de valeurs
- Sentiment de solitude, individualisme
- Vulnérabilité, stress, maladie
- Problèmes affectifs, familiaux, professionnels

Séduction

- Masques respectables, culturels, soins thérapeutiques humanitaires, spirituels
- Promesse et secrets, Connaissances & savoirs, élitisme
- Attention portée aux désirs et à la vulnérabilité
- Chaleur humaine, Amitié et Amours, vie en Communauté, charisme des dirigeants

Le sujet va donner son accord à une procédure, mais il a une méconnaissance totale de la nature du processus de transformation qu'il va connaître, du résultat final de cette transformation et des finalités du ou des « maîtres du jeu ».

Le développement des psychotechniques permet d'obtenir d'une personne:

- un **acquiescement initial qui engage peu**
- puis un **enchaînement d'acquiescements successifs qui apparaissent au sujet comme des choix** (alors qu'il s'agit en réalité d'obtenir de lui, hors contraintes visibles, une participation active, l'entrée dans un processus de

transformation, des initiatives dans le sens recherché, une disponibilité totale, une soumission sans réserve et enfin un dévouement fanatique abolissant toute autre référence).

Les modes de recrutement

- Internet et réseaux sociaux : sites, liens, blogs...
- Démarchage au domicile de façon ciblée ou non
- Distribution de tracts, questionnaires, journaux
- Invitation à des spectacles, des conférences
- Au près de praticiens de santé ou profs de l'Education
- Campagne d'affiche publicitaire
- Campagne de soutien à des sinistrés (vecteur humanitaire)
- Invitation par des amis dans des cercles fermés
- Associations / loisirs....

Les points d'accroche

Idéologie : réaction à l'usure et à la perte de crédibilité des appareils sociopolitico-religieux → curiosité, voire fascination pour ce qui est présenté comme radicalement alternatif, à laquelle s'ajoute la séduction de la cohérence d'un discours réducteur et l'harmonie apparente des thèses universalistes → acquisition progressive et initiatique d'un savoir réservé, découverte de réalités inconnues avec un langage nouveau

Lien social : réaction contre l'anonymat urbain et la dissolution dans la masse → fascination pour le « nous fusionnel » et aspiration au lien tribal (répandue) → immersion dans un groupe avec identification aux autres ET distinction de la masse avec sélection des meilleurs.

Nostalgie de la soumission, de l'obéissance et de la conformité → recherche de leaders forts, de règles contraignantes et de violence.

Spirituel : réaction de rejet des anciens appareils disqualifiés, de l'hyperrationalité, des systèmes économiques complexes et menaçants → fascination pour l'irrationnel, le magique, le merveilleux, l'émotionnel, aspiration à la solution, la vérité unique et indivisible → progression vers un radicalisme, fondamentalisme ou intégrisme exigeant et agressif (« prothèse d'espérance » réservée aux membres du groupe)

Déconstruction

- Rupture avec les références antérieures, affectives, familiales, intellectuelles, sociales...
- Séances d'isolement, perte de repères, isolement, mise à distance du quotidien
- Processus « initiatique » : néo langage, « rituels », hiérarchie, Interdits, prescriptions
- Multiplication des engagements en temps, financiers...

LA condition essentielle : la déstabilisation psychologique, une période de flottement, de perplexité et d'insécurité où tous les repères antérieurs sont remis en question.

Il faut accepter d'abandonner ses certitudes, préjugés, interprétations, explications, et se rendre disponible et ouvert pour recevoir ce qui est proposé. Les techniques peuvent affecter le corps et la psychologie, l'intellect et l'affectivité.

La « procédure » fait appel à de nombreux éléments :

- Points de vulnérabilité du sujet,
- Effets de groupe,
- Utilisation de l'émotionnel,
- Néo langage,
- Production d'effets visibles à court terme,
- Distanciation des influences extérieures,
- Prescriptions,
- Progression dans l'enseignement doctrinal,
- Missions de responsabilité

Déconstruction des déterminants du choix

Les choix relèvent du pragmatisme, du raisonnement, de l'affectivité, mais ils s'inscrivent aussi dans des conditions historiques, contextuelles, contractuelles et éthiques. Ces quatre éléments sont des cibles permettant de conduire une personne à modifier ses choix:

- Conditions historiques : passé (culture, valeurs héritées de la famille, croyances, attachements affectifs, habitudes de vie, loyauté envers ses proches) et anticipation de l'avenir (attentes et projets, orientations, perspectives) □ relecture et disqualification du passé personnel et de l'avenir tel qu'il était envisagé
- Conditions contextuelles : liens, relations actuelles, adaptation à l'environnement, langage → prescription de rupture ou de distance
- Conditions contractuelles : engagements explicites ou implicites, tâches assignées dans la vie sociale, conventions observées avec l'entourage □ demande de participation croissante, multiplication de micro-engagements ponctuels qui peuvent paraître anodins (pratiques, participations, démarches, règles de vie quotidienne...)
- Conditions éthiques : univers de valeurs dans le cadre duquel nous prenons nos décisions → disqualification et désacralisation des références éthiques, réorientées dans le sens d'une valeur dominante et exclusive : le succès de la cause par l'unanimité du groupe

Reconstruction

- Nouvelle éthique à la place des anciennes valeurs
- Emprise sur les choix importants : thérapie, profession, éducation, divorce
- Réécriture du passé, de l'histoire personnelle

- Servitude volontaire : l'adepte croit consentir librement à sa soumission

L'emprise permet à chaque élément remis en question de trouver son corollaire restructurant :

- * Déstabilisation, désarroi, vulnérabilité → nouveaux repères, projet différent, restructuration de la personnalité
- * Doutes et interrogations → explications simplistes, certitudes inébranlables des autres sujets
- * Disqualification du passé et culpabilité → réconfort d'être accepté et de partager un projet commun
- * Validité des liens antérieurs → chaleur fusionnelle des « nouveaux amis »
- * Opinion, explications antérieures ébranlées → corps doctrinal, ensemble logique cohérent
- * Objectifs initiaux critiqués → connaissance, savoir, promotion
- * Vanité des désirs → espoir de réussite vraie, de salut, d'accès au monde des élites et des élus, de mission divine

Théorie de l'engagement

(résumée par J-L. BEAUVOIS et R.V. JOULE)

- 1) On est d'autant plus engagé que la décision a été libre.
- 2) On est d'autant plus engagé que la décision a été publique.
- 3) On est d'autant plus engagé que la décision a été répétée.
- 4) On est d'autant plus engagé que la répétition a été coûteuse.
- 5) On est d'autant plus engagé que l'on ne semble pas pouvoir revenir sur sa décision.

Renforcement et résultats

Le processus d'emprise n'aurait pas la même efficacité s'il n'incluait pas des parades au doute et au découragement lorsque la fascination faiblit : les techniques de renforcement relancent la dynamique d'appartenance et d'emprise (encadrement de soutien et de surveillance, auto-référence, isolement...)

Résultats

Le regard des témoins (amis, famille...) discerne facilement les transformations opérées chez une personne sous emprise :

- affirmation de certitudes péremptoires, inentamables et exclusives, doublées d'une inaccessibilité, d'une imperméabilité à toute réinterrogation,
- vénération sans réserve du groupe qui justifie une docilité, une soumission et une disponibilité sans réserves,
- revendication d'exclusivité de la vérité détenue, intolérance et condamnation de toute autre analyse.

La personne sous emprise a transformé sa lecture et son interprétation du monde : toutes les informations reçues seront désormais traitées et sélectionnées en fonction de leur orthodoxie par rapport à la doctrine du groupe.

LA VICTIME DE L'EMPRISE MENTALE

Le vécu des adeptes Majeurs ou mineurs, les ADEPTES sont des VICTIMES...

La victime de l'emprise mentale est une victime particulière : qui a subi une victimisation prolongée et répétée dans le temps, avec des traumatismes multiples (...);

- nécessitant une prise en charge spécifique (long terme)
Et toujours une vigilance / fragilités sur déclic & prise de conscience

Problèmes :

- * ces victimes ne se sentent pas victimes;
- * elles sont aveugles face à l'emprise mentale dont elles ont fait l'objet :
→ ne subissant aucune contrainte apparente, elles se sentent libres dans leur choix et leurs actes;
- * difficulté de se reconnaître comme victime;
- * difficulté des auditions (et de celles des proches).

Problèmes soulevés

- Endoctrinement / embrigadement (majeurs/mineur)
- Changement brusque de comportement, de langage...
- Rupture familiale, sociale, amicale, professionnelle,
- Fermeture au monde (isolement, désocialisation).

Dérives dénoncées

- Sévices physiques (harcèlements sexuels, abus sexuels, viols, maltraitance physique),
- Pressions psychologiques (isolement familial avec distance imposée, menace, harcèlement, pressions, chantage, dépression),
- Ruptures professionnelles, ruptures de soins, ruptures éducatives...

EMPRISE MENTALE ET PROTECTION DES MINEURS

LES RISQUES POUR L'ENFANT

Le développement social et affectif de l'enfant.

Ex : Risque de rupture des liens familiaux, Risque de délaissement et d'abandon matériel ou moral du mineur,

Risque de rupture de la filiation symbolique, risque de violences sous des prétextes éducatifs, risque de désocialisation du fait de l'appartenance à un groupe.

La santé

EX : Risques induits par le mode de vie et l'alimentation des parents; risques induits par les convictions des parents touchant au domaine de la santé

L'éducation

EX : Risques pour le développement intellectuel, l'insertion scolaire et sociale, perte de chance éducative...

Faisceau d'indices des risques susceptibles de porter atteinte aux mineurs

- ☞ Atteintes physiques (scarifications),
- ☞ Isolement et désocialisation (mise à distance du quotidien),
- ☞ Implication dans un groupe autre (+ dynamique),
- ☞ Discours stéréotypé, absence d'expression autonome,
- ☞ Désinvestissement scolaire ; + implication Internet /RS,
- ☞ Changement important du comportement de l'enfant,
- ☞ Embrigadement (changement de langage, de vêtements, de loisirs, de camarades, de valeurs et de repères, de souvenirs...)
- ☞ Régime alimentaire carencé,
- ☞ Rupture du suivi thérapeutique et privation de soins conventionnels,
- ☞ Emprise d'une « féroce personne » sur choix importants.

CONCLUSION

« Dans la relation d'emprise, c'est bien simple : l'un des deux, pour son profit ou son plaisir, néantise le monde mental de l'autre ».

(Boris CYLRUNIK)

LA SORTIE D'EMPRISE...

- Importance de la prévention
- Le « déclic » : à la suite d'une « dissonance cognitive » / à la suite d'un choc émotionnel (mariage forcé, viol, grossesse, témoin de crimes...)
- Travail sur chacun des éléments du processus d'emprise mentale
- chaque point d'entrée est aussi potentiellement un point de sortie d'emprise...
-

En toutes hypothèses :

- un travail individualisé, au cas par cas
- une démarche pluridisciplinaire

BIBLIOGRAPHIE

- Anne FOURNIER et M. MONROY, La dérive sectaire, Paris, PUF, 1998
- La manipulation mentale, Bulles n°111, 3èmetrimestre 2011, intervention de Françoise CHANUSSOT
- J-L. BEAUVOIS et R.V. JOULE, La psychologie de la soumission ; rappel de quelques concepts scientifiquement testés, La Recherche n°202, septembre 1988
- Gérald BRONNER, La démocratie des crédules, PUF, mars 2013
- Gérald BRONNER, L'empire des croyances, P.U.F., 2003, coll. Sociologies
- Roger DOREY, La relation d'emprise, 1981
- Gustave LE BON, La psychologie des foules, 1895
- Jean-Pierre VOUCHE, De l'emprise à la résilience, 2009
- Jean-Claude MAES, Emprise et manipulation : Peut-on guérir des sectes ?
- S. MOSCOVICI, Psychologie des minorités actives, Paris, PUF, 1979
- S. MOSCOVICI et G. MUGNY, Psychologie de la conversion, Cousset Delval, 1987
- V. PACKARD, La persuasion clandestine, Paris, Calmann-Lévy, 1958
- Henri PENA-RUIZ, Qu'est-ce que la laïcité ?, Gallimard, 2003, coll. Folio actuel
- Henri PENA-RUIZ, Dieu et Marianne : philosophie de la laïcité, P.U.F., 2005
- Jean-Yves RADIGOIS, Approche psychosociale du « Syndrôme du berger », Roy, 1998
- Cédric ROOS, La relation d'emprise dans le soin, 2006

Nos coordonnées :

- MIVILUDES –

01 42 75 76 08

Site internet : <http://www.derives-sectes.gouv.fr/>

CADRE JURIDIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION

L'opposition à sortie du territoire (OST) d'un mineur sans titulaire de l'autorité parentale

PAR LE MI/SG/DLPAJ/BNTIV

L'opposition à sortie du territoire d'un mineur sans titulaire de l'autorité parentale

I. Le dispositif :

Le fondement juridique :

Articles 371 et suivants du code civil

Décret n° 2010-569 du 28 mai 2010 relatif au fichier des personnes recherchées

Le texte :

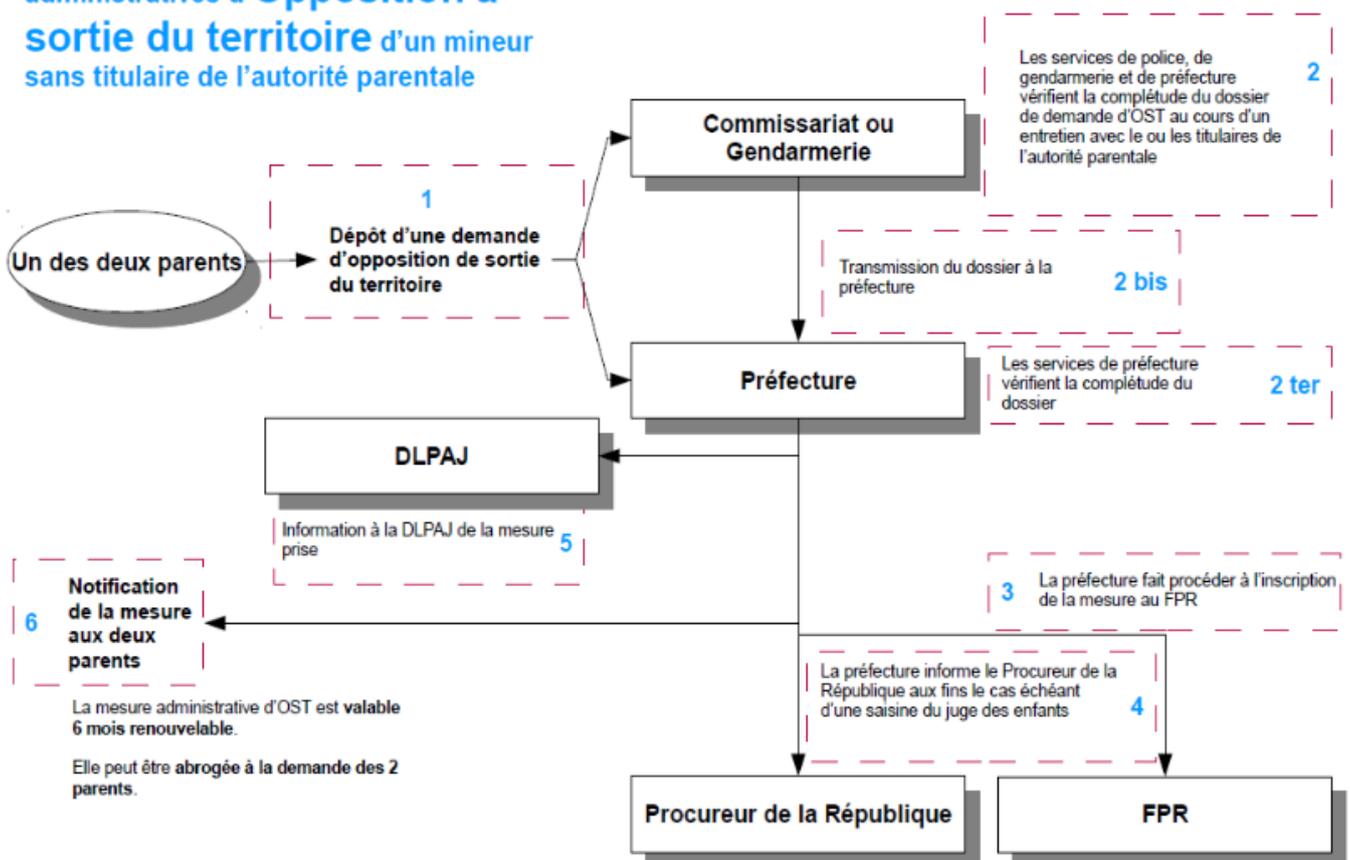
Instruction du gouvernement relative à la mesure administrative d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur sans titulaire de l'autorité parentale (5 mai 2014)

II. La procédure :

Les pièces à fournir : Le Cerfa en ligne, ou une lettre portant les mêmes indications / 1 justificatif de l'autorité parentale / 1 justificatif d'identité / 1 justificatif de l'identité du mineur.

Un entretien est mené, qui donne lieu à procès-verbal

Circuit de traitement des mesures administratives d'**Opposition à sortie du territoire** d'un mineur sans titulaire de l'autorité parentale



III. Les différences avec l'OST prise à titre conservatoire :

Les OST à titre conservatoire sont prévues par la circulaire du 20 novembre 2012 relative à la Décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire (IST) et mesure administrative conservatoire d'opposition à la sortie du territoire (OST) des mineurs.

- Un outil d'aide à l'exercice de l'autorité parentale ≠ une mesure d'aide d'urgence du parent dans un contexte de conflit entre conjoints.
- Un outil moins attentatoire à la liberté de circulation : le mineur peut toujours voyager accompagné d'un responsable légal.

d'où :

- Un accès plus large à la mesure : en service de police ou de gendarmerie, en préfecture ;
- Une demande plus simple : moins de justificatifs à fournir ;
- Un dispositif souple : une durée plus longue (6 mois), prorogeable, abrogeable à tout moment sur demande ;

IV. Les suites judiciaires éventuelles :

- Le parent qui sollicite l'inscription d'une OST à titre conservatoire saisit le JAF ou le JE
- Le parent qui sollicite l'inscription d'une OST sans un parent peut saisir le JE (mesure d'assistance éducative)
- Dans les deux cas saisine du procureur par la préfecture

LA PROTECTION DE L'ENFANCE

PAR LA CNAPE

La protection de l'enfance

3. La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

- Le L'enfant au cœur du dispositif
- mieux prévenir
- mieux repérer/mieux signaler
- mieux intervenir
- donner plus de place aux parents

Art. L. 112-3 du CASF

"La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs. Elle comporte à cet effet un ensemble d'interventions en faveur de ceux-ci et de leurs parents. Ces interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge."

Les principales dispositions de la loi

- **La prévention : un axe majeur du dispositif**
 - à des moments-clés : période périnatale, enfance, adolescence...
 - en direction des enfants et des parents
- **L'affirmation des droits, de l'intérêt et des besoins fondamentaux de l'enfant**

Article L112-4 du CASF : "L'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes décisions le concernant."
- **L'implication des parents dans toute décision concernant l'enfant**
 - protection administrative : accord des parents
 - protection judiciaire : recherche l'adhésion
 - le projet pour l'enfant

- **La modification des procédures d'alerte et de signalement**

- La loi substitue le danger et le risque de danger à la maltraitance

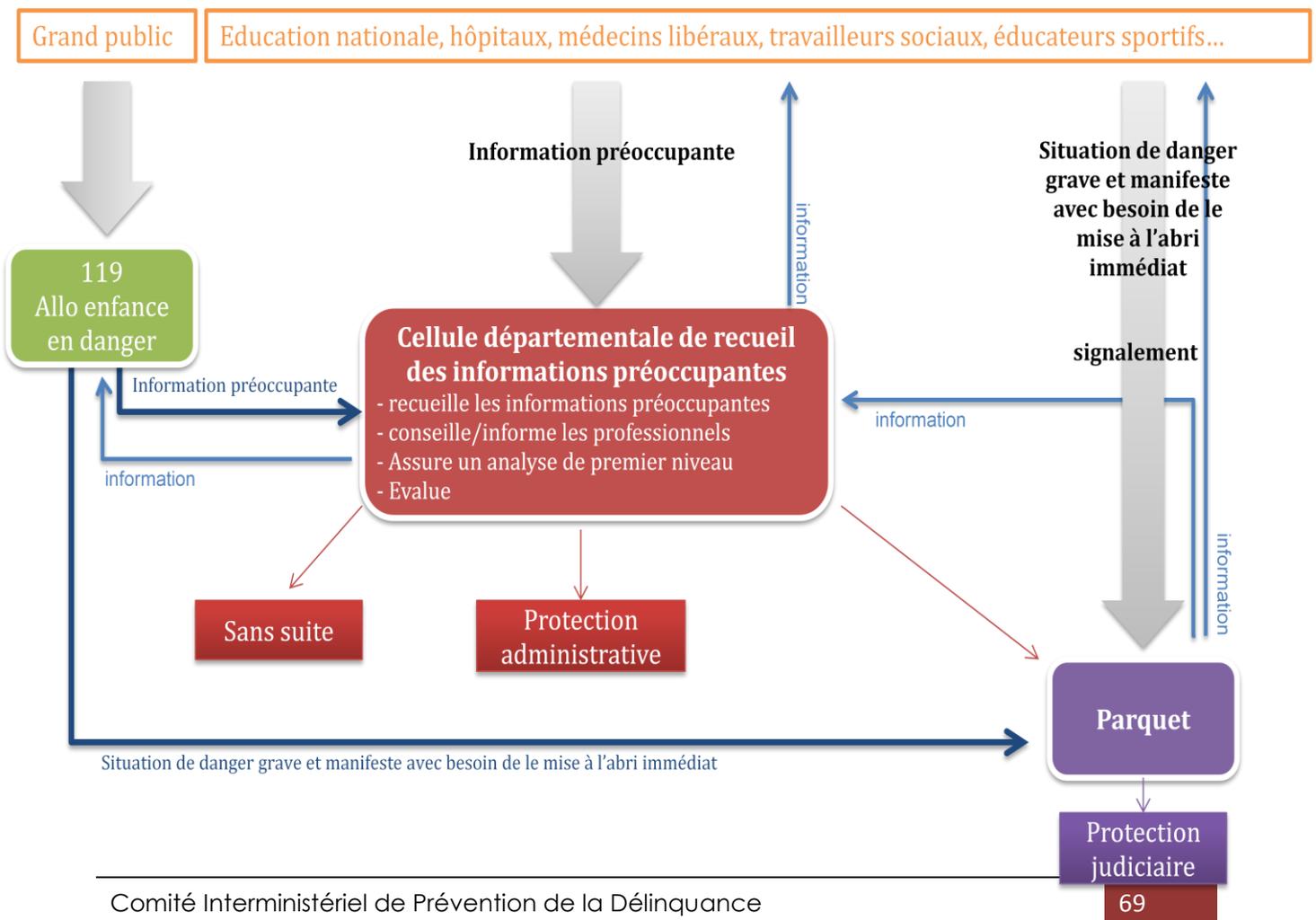
Article L.221-1 du CASF:

« ... tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social...»

Art. 375 du code civil:

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ... »

Schéma de recueil, d'évaluation, de traitement des informations concernant un enfant en danger ou en risque de l'être :



- **La primauté de la protection administrative sur la protection judiciaire (principe de subsidiarité - art. L. 226-4 du CASF)**

Le Président du conseil général avise sans délai le procureur de la République lorsqu'un mineur est en danger et :

- qu'il a déjà fait l'objet d'une protection administrative et quelle n'a pas permis de remédier à la situation ;
- que la protection administrative ne peut être mise en place en raison du refus de la famille d'accepter l'intervention du service de l'aide sociale à l'enfance ou de l'impossibilité dans laquelle elle se trouve de collaborer avec ce service.
- qu'il est impossible d'évaluer la situation.

- **Aménagement du secret professionnel (Article 226-2-2 du CASF)**

La loi autorise la communication d'informations préoccupantes à la CRIP et le partage d'informations entre professionnels selon 5 principes :

- une possibilité, pas une obligation
- objectif unique : évaluer la situation et déterminer et mettre en œuvre des actions de protection
- Limité à ce qui est strictement nécessaire
- Entre personnes soumises au secret professionnel qui mettent en œuvre ou apportent leur concours à la protection de l'enfant
- En informant préalablement les personnes concernées (sauf si contraire à l'intérêt de l'enfant)

- **L'enrichissement de la palette des actions en direction de l'enfant et de sa famille**

- au titre de la prévention
- au titre de la protection administrative
- au titre de la protection judiciaire

La loi permet des actions graduées et modulées dans le temps pour les ajuster aux besoins de l'enfant, compte tenu de l'évolution de sa situation et du contexte familial.

Les différentes réponses de protection de l'enfance

- Les actions de prévention
action de soutien à la parentalité, prévention spécialisée...
- Les interventions à domicile
accompagnement de proximité (TISF/AVS), accompagnement budgétaire(AESF/MJAGBF), accompagnement éducatif (AED/AEMO)
- *L'accueil de l'enfant en famille d'accueil, en établissement, chez un tiers*
- Les nouvelles modalités introduites par la loi
accueil de jour/à la journée, accueil modulable/périodique/exceptionnel, accueil d'urgence, accueil 72h

L'autorité parentale

Article 371-1 du code civil : « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émanicipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect de sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité »

- Principe : exercice conjoint.
- En cas de désaccord entre les parents sur une décision à prendre dans l'intérêt de l'enfant, l'un d'eux peut saisir le juge aux affaires familiales. Le juge peut confier l'exercice de l'autorité parentale à l'un des deux parents.

L'autorité parentale dans le cadre de la protection de l'enfance

Les parents de l'enfant placé **continuent à exercer une autorité parentale conjointe** (ou un seul parent sur décision du juge) mais **le service**, à qui l'enfant a été confié, accomplit tous **les actes usuels** relatifs à sa surveillance et à son éducation.

Exceptionnellement, le juge des enfants peut **autoriser le service** à exercer **un acte relevant de l'autorité parentale** en cas de **refus abusif ou injustifié** ou en cas de **négligence** des parents.

Les contacts enfant-parents

- Le lieu d'accueil de l'enfant doit être recherché dans son intérêt afin de faciliter le maintien des liens
- Les parents conservent un droit de correspondance ainsi qu'un droit de visite et d'hébergement.
- Le juge fixe les conditions de ces droits et peut, si l'intérêt de l'enfant l'exige :
 - Suspendre provisoirement ces droits ou de l'un d'eux,
 - Imposer le droit de visite qu'en présence d'un tiers.

ETUDE DE CAS PRATIQUES

PAR LE CIPD

Prévention de la radicalisation

Plusieurs principes méthodologiques ont vocation à guider l'action publique en matière de prévention de la radicalisation :

- caractère préventif de la réponse publique,
- caractère ciblé de l'action en direction de publics identifiés,
- approche pluridisciplinaire,
- approche individualisée,
- caractère expérimental.

A partir de ces postulats méthodologiques et pour aider les préfetures au niveau territorial à traiter les situations, le SG-CIPD a établi une grille d'analyse, une typologie d'actions en fonction des situations des personnes concernées.

Il ne s'agit pas de fiches de bonnes pratiques à ce stade mais plutôt de fiches repères d'expérimentation. Ces fiches sont perfectibles et seront enrichies au gré des remontées d'information et des expériences. Il appartient aux préfetures de s'en inspirer et de les expérimenter.

Cinq situations ont été identifiées qui requièrent une action préventive et un accompagnement des familles :

- Prise en charge psychologique d'une mineure devant faire l'objet d'une information préoccupante
- Prise en charge d'un mineur en situation d'échec et de fragilité devant faire l'objet d'une information préoccupante
- Prise en charge d'un majeur inscrit dans un parcours délinquant
- Soutien des familles dont l'enfant est parti en zone de conflit
- Action de prévention en direction d'une famille en partance pour une zone de conflit

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION

Prise en charge psychologique d'une mineure, devant faire l'objet d'une information préoccupante

- **Situation, contexte, public concerné**

S'agissant de jeunes filles concernées par un processus de radicalisation djihadiste, et sans chercher à définir un profil type, plusieurs caractéristiques, au vu des expériences traitées, méritent d'être soulignées : il s'agit, pour un grand nombre d'entre elles, de jeunes filles vivant au sein de familles sans difficulté apparente et ayant dans l'ensemble de bons résultats scolaires. Elles ont pour la plupart une appétence pour l'aide humanitaire et la solidarité.

Elles sont réceptives au discours de groupes extrémistes sur les réseaux sociaux via les groupes Facebook, les messages privés et les comptes Twitter qui les incitent à venir en Syrie.

Dans cette situation, le processus de radicalisation s'apparente fortement à celui d'une dérive sectaire. En effet, la notion d'emprise mentale est très prégnante dans ce processus dans la mesure où il s'exerce une ascendance intellectuelle ou morale sur la jeune fille et un dévoiement de sa liberté de pensée, d'opinion ou de religion.

Pour permettre à la jeune fille cette sortie d'emprise, et de revenir à l'état initial dans lequel elle se trouvait avant ce processus, il apparaît essentiel qu'un déclic se produise chez elle. Celui-ci peut intervenir à la suite d'une séance thérapeutique spécifique relayée par la suite par un accompagnement et un suivi psychologique.

La plate-forme téléphonique a été informée par un proche de l'intention de la jeune fille de partir en Syrie.

Sur le plan administratif, une opposition à sortie de territoire peut être demandée par les seuls titulaires de l'autorité parentale et décidée par le

Préfet afin de protéger l'enfant mineur, en l'empêchant de gagner des zones de conflit, notamment sous l'influence de mouvements radicaux armés. Cette procédure trouve son fondement dans l'exercice de l'autorité parentale et l'interdiction pour l'enfant de quitter la maison familiale sans l'autorisation des père et mère (article 371-3 du code civil).

- **Mode de prise en charge et nature des actions mises en œuvre**

Ce type de profils doit être pris en charge au niveau local dans le cadre de la cellule de suivi animée par les préfets de département (circulaire du 29 avril 2014). Cette cellule, composée d'acteurs de terrain (travailleurs sociaux, policiers ou gendarmes, éducateurs, psychologues, associations, éducation nationale, justice..., examine la situation de la jeune fille.

Après avoir saisi le procureur de la République, afin d'examiner si la situation, compte tenu notamment du degré d'urgence, ne relève pas de l'intervention judiciaire, elle saisit la cellule de recueil des informations préoccupantes du Conseil général pour une éventuelle prise en charge au titre de l'enfance en danger par le service de l'aide sociale à l'enfance. Cette prise en charge nécessitera d'être complétée par un accompagnement spécifique de la famille et de la jeune fille au titre de la prévention de la radicalisation.

Dans toutes les phases du parcours, l'un des principaux enjeux consiste à obtenir l'adhésion de la jeune fille et des parents ou des personnes titulaires de l'autorité parentale d'où l'intérêt que la cellule de suivi désigne un référent de parcours (psychologue, éducateur spécialisé, etc.). En la circonstance, un poste de psychologue paraît le plus approprié. Afin d'éviter de multiplier les interventions, il pourra s'agir d'un professionnel du service de l'aide sociale à l'enfance, si le président du Conseil général met en place une mesure d'aide dans un cadre administratif. Dans ce cas, il conviendra de veiller à ce que la prise en charge prenne bien en compte la spécificité liée à la prévention de la radicalisation.

Les parents doivent être pleinement associés à toutes les phases du processus et doivent par ailleurs bénéficier d'un accompagnement psychologique spécifique. Il paraît utile à ce titre d'organiser régulièrement des séances psychologiques associant la jeune fille et ses parents.

La prise en charge de ces jeunes filles se conçoit en plusieurs phases :

- 1- Dans un premier temps, il est possible de mobiliser une équipe d'intervention pour organiser une séance de désendoctrinement.

Il s'agit d'une véritable séance thérapeutique dont l'objectif est de faire prendre conscience à la jeune fille du décalage entre le discours des groupes radicaux et la réalité de ce qui se passe sur le terrain des hostilités notamment les violences et les crimes commis.

- 2- Par la suite, un accompagnement par un psychologue formé à ces questions doit être en mesure de prendre le relais après la séance : accompagnement psychologique, pédopsychiatrique. Il a vocation à permettre à la jeune fille d'identifier ses propres souffrances, de les évacuer et de s'inscrire dans un processus de déconstruction/reconstruction. En situation d'urgence, la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) peut être mobilisée pour une prise en charge rapide de la jeune fille.

- 3- Enfin, plusieurs actions de prise en charge doivent être engagées dans les meilleurs délais auprès de la jeune fille en fonction de ses besoins :

- a. Intégration de la jeune fille dans une structure médicale d'accueil : centre thérapeutique, maison des adolescents.

- b. Chantier humanitaire : il s'agit d'une mission de solidarité internationale qui réunit un groupe de jeunes venus d'horizons différents qui souhaitent échanger et vivre ensemble. Il vise à réaliser un projet aboutissant à des résultats concrets sur le plan social, éducatif, culturel ou environnemental. Il permet de véhiculer des valeurs de solidarité, de partage et de découverte de l'autre avec ses différences et sa culture.

- c. À terme, il s'agit d'envisager de réinscrire la jeune fille dans un parcours scolaire ou d'envisager une insertion sociale et professionnelle durable qui peut supposer la participation à des actions caritatives et bénévoles notamment.

- **Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés**

CPDSI (Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'Islam), psychologues, psychiatres, associations spécialisées dans les dérives sectaires, éducateurs de prévention spécialisée, organisation non gouvernementale ou

association humanitaire, aide sociale à l'enfance, ADFI (Association de défense des familles et de l'individu : lutte contre les dérives sectaires)

- **Coût/sources de financement**

- FIPD
- Collectivités territoriales

- **Méthode d'évaluation/indicateurs**

L'évaluation de cette prise en charge se fera à la fois :

- Sur le plan quantitatif :
 - nombre de situations d'endoctrinement traitées
 - nombre de jeunes désendoctrinées
 - nombre de séances de soutien et d'accompagnement psychologique
 - nombre de jeunes mineures inscrites dans un séjour éducatif
 - nombre de jeunes mineures participant à un chantier humanitaire
- Sur le plan qualitatif :
 - prise de conscience de la jeune mineure
 - implication dans un projet à forte valeur éducative et citoyenne
 - réintégration dans la société

- **Éventuelles difficultés rencontrées**

Outre l'adhésion de la jeune fille et des parents ou des personnes titulaires de l'autorité parentale qui est primordiale, l'enjeu principal réside dans la réussite de la prise en charge psychologique qui doit permettre le désendoctrinement.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION

Prise en charge d'un mineur en situation d'échec et de fragilité devant faire l'objet d'une information préoccupante

- **Situation, contexte, public concerné**

Il s'agit souvent de jeunes qui présentent une certaine fragilité psychologique résultant d'une perte de repères ou d'une perte d'identité. Ces jeunes ont pu connaître un évènement tragique (décès d'un proche) ou situation familiale difficile ou bien encore des violences intrafamiliales les conduisant parfois à rechercher une « nouvelle famille ». Ils peuvent être également dans un parcours d'échec scolaire et social qu'ils vivent comme une injustice et ont souvent besoin de se voir reconnaître une place dans la société et un rôle qui peut se traduire par une volonté de « sauver le monde ».

La plateforme téléphonique a été informée par un proche de l'intention du jeune de partir en Syrie pour participer au conflit.

Sur le plan administratif, une opposition à sortie de territoire peut être demandée par les seuls titulaires de l'autorité parentale et décidée par le Préfet afin de protéger l'enfant mineur, en l'empêchant de gagner des zones de conflits, notamment sous l'influence de mouvements radicaux armés. Cette procédure trouve son fondement dans l'exercice de l'autorité parentale et l'interdiction pour l'enfant de quitter la maison familiale sans l'autorisation des père et mère (article 371-3 du code civil).

- **Mode de prise en charge et nature des actions mises en œuvre**

Après avoir saisi le procureur de la République, afin d'examiner si la situation, compte tenu notamment du degré d'urgence ne relève pas de l'intervention judiciaire, elle saisit la cellule de recueil des informations préoccupantes du conseil général pour une éventuelle prise en charge au titre de l'enfance en danger par le service de l'aide sociale à l'enfance. Cette prise en charge

nécessitera d'être complétée par un accompagnement spécifique de la famille et du mineur au titre de la prévention de la radicalisation.

Ce type de situations doit être pris en charge au niveau local dans le cadre de la cellule de suivi animée par les préfets de département (circulaire du 29 avril 2014). Cette cellule, composée d'acteurs de terrain (travailleurs sociaux, policiers ou gendarmes, éducateurs, psychologues, associations, éducation nationale, justice...), examine la situation du jeune.

Dans toutes les phases du parcours, l'un des principaux enjeux consiste à obtenir l'adhésion du jeune et des parents ou des personnes titulaires de l'autorité parentale d'où l'intérêt que la cellule de suivi désigne un référent de parcours (éducateur spécialisé, psychologue, etc.). Afin d'éviter de multiplier les interventions, il pourra s'agir d'un professionnel du service de l'aide sociale à l'enfance, si le président du Conseil général met en place une mesure d'aide dans un cadre administratif. Dans ce cas, il conviendra de veiller à ce que la prise en charge prenne bien en compte la spécificité liée à la prévention de la radicalisation.

Les parents doivent être pleinement associés à toutes les phases du processus et doivent par ailleurs bénéficier d'un accompagnement psychologique spécifique. Il paraît utile à ce titre d'organiser régulièrement des séances psychologiques associant le jeune et ses parents.

Les actions proposées peuvent être de plusieurs ordres et doivent s'inscrire dans un processus de remobilisation du jeune :

- préalablement, une prise en charge psychologique doit être envisagée

En lien avec le référent de parcours et en vue de permettre l'adhésion du jeune aux actions proposées, une prise en charge psychologique voire thérapeutique du jeune par un professionnel formé ou sensibilisé au phénomène de radicalisation est indispensable. En effet, un travail d'accompagnement individuel et de libération de la parole apparaît nécessaire en s'appuyant par exemple sur les centres médico-psychopédagogiques (CMPP) qui accueillent des adolescents présentant des troubles psychiques et nécessitant un accompagnement ponctuel ou régulier ou les maisons des adolescents qui sont des lieux d'accueil gratuit, d'information, de prévention, de prise en charge médicale et de suivi ainsi que de recherche sur les difficultés rencontrées durant l'adolescence. En situation d'urgence, la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP) peut être mobilisée pour une prise en charge rapide du jeune.

- service civique dans le champ humanitaire

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il leur permet de contribuer à des actions utiles, répondant aux besoins des populations, de découvrir, de rencontrer une autre culture, une autre société et revenir enrichi de cette expérience, de développer de nouvelles compétences mais également de mettre en exergue les valeurs de partage, de solidarité, de soutien et d'aide aux populations opprimées.

Dans le cadre du service civique, ils bénéficient également d'une formation civique et citoyenne et d'un tutorat individualisé qui leur permettent de construire et d'être acteurs de leur projet d'avenir.

- Inscription dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

A terme, en lien avec son référent de parcours, il s'agit d'inscrire le jeune dans un processus d'insertion sociale et professionnelle ce qui suppose d'engager une réflexion sur sa radicalisation et sur le sens qu'il souhaite donner à sa vie. L'objectif est de l'insérer dans une formation ou de l'aider à trouver un emploi.

- **Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés**

Psychologues, associations, éducateurs de prévention spécialisée, organisation non gouvernementale ou association humanitaire, aide sociale à l'enfance

- **Coût/sources de financement**

- FIPD
- Agence du service civique
- Collectivités territoriales

- **Méthode d'évaluation/indicateurs**

L'évaluation de cette prise en charge se fera à la fois :

- Sur le plan quantitatif :

- nombre de situations prises en charge
 - nombre de jeunes faisant l'objet d'un soutien psychologique
 - nombre de réunions de groupes de parole
 - nombre de jeunes inscrits en service civique
- Sur le plan qualitatif :
- sortie du processus de radicalisation
 - prise de conscience du jeune
 - implication dans un projet à forte valeur éducative et citoyenne
 - réintégration dans la société

- **Éventuelles difficultés rencontrées**

Outre l'adhésion du jeune et des parents ou des personnes titulaires de l'autorité parentale qui est primordiale, ce type de prise en charge nécessite une mobilisation des professionnels du champ de la psychologie et un accompagnement renforcé par un référent pour permettre la réussite du parcours du jeune.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION

Prise en charge d'un jeune majeur inscrit dans un parcours délinquant, non placé sous main de justice

- **Situation, contexte, public concerné**

Il s'agit bien souvent de jeunes hommes âgés entre 18 et 30 ans, qui, sans être placés sous main de justice, ont commis un ou plusieurs délits (passant parfois d'une petite délinquance à l'adolescence à une délinquance plus organisée à l'âge adulte), et qui ont pu faire l'objet d'une ou plusieurs condamnations par la justice et le cas échéant d'une incarcération dans un ou plusieurs établissements pénitentiaires. Ils ont souvent pu connaître une situation familiale difficile et un parcours scolaire très chaotique.

Lors de leur détention, ils ont pu avoir des contacts avec des groupes islamistes radicaux qui les ont amenés sur la voie de la radicalisation.

La plateforme téléphonique a été informée par un proche de l'intention du jeune de partir en Syrie pour participer au conflit.

- **Mode de prise en charge et nature des actions mises en œuvre**

Il convient préalablement de vérifier si la situation relève d'une interdiction de sortie du territoire, telle que prévue par la loi du 13 novembre 2014 et dès son entrée en vigueur.

Ce type de situations doit être pris en charge au niveau local dans le cadre de la cellule de suivi animée par les préfets de département (circulaire du 29 avril 2014). Cette cellule, composée d'acteurs de terrain (travailleurs sociaux, policiers ou gendarmes, éducateurs, psychologues, associations, éducation nationale, justice...), et pouvant s'appuyer notamment sur les compétences des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), examine la situation du jeune.

Dans toutes les phases du parcours, l'un des principaux enjeux est de réussir à obtenir l'adhésion du jeune d'où l'intérêt que la cellule de suivi désigne un référent de parcours (éducateur spécialisé, psychologue, représentants de cultes, etc.).

En lien avec le référent de parcours et en vue de l'adhésion du jeune aux actions proposées, un travail sur le rapport à la loi, les interdits, dans le cadre d'un projet où ils ont une place apparaît nécessaire.

Les actions proposées peuvent être de plusieurs ordres et doivent s'inscrire dans un processus de réinsertion :

- 1- Préalablement, une prise en charge psychologique doit être envisagée
- 2- A court terme, participation à des actions à forte valeur pédagogique et encadrées qui permettent l'éloignement du jeune du milieu influent :
 - l'inscription dans un EPIDe (établissement public d'insertion de la défense destiné à accompagner des jeunes hommes et femmes dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé d'une durée moyenne de 10 mois) : ce type d'établissement fonctionne selon un principe d'internat, repose sur une discipline et un règlement intérieur stricts ainsi que sur le port de tenues uniformes. Le rapport à la loi et le cadre sont donc au cœur du projet social et professionnel.
 - séjour éducatif : séjour de rupture encadré par des éducateurs qui permet aux jeunes dans un environnement nouveau et distinct de leur milieu de vie habituel de réapprendre la vie en collectivité avec des règles, des valeurs, d'entrer dans une phase de questionnement, de reprendre confiance en eux et de leur faire prendre conscience qu'ils ont un avenir et qu'ils en sont les principaux acteurs.
 - chantier éducatif : activité (entretien d'espaces verts, peinture de cage d'escaliers...) réalisée par des jeunes encadrés par des éducateurs ayant pour objectif la modification des comportements, la réduction des risques d'exclusion ou de marginalisation. Elle constitue un tremplin vers une insertion professionnelle (formation, apprentissage, emploi). Elle permet notamment au jeune de canaliser son énergie en expérience

positive, donner une image positive de soi et apprendre le rapport à l'autorité.

- 3- A plus long terme, proposition d'un parcours de sortie de délinquance, de désistance par l'insertion professionnelle et par la construction ou reconstruction d'un entourage susceptible de le placer dans une situation plus confortable.

En effet, à la suite de ces actions qui ont vocation à remobiliser le jeune concerné, il importe de leur proposer un parcours d'insertion professionnelle en s'appuyant sur ses appétences et prédispositions. En lien avec le référent de parcours et en mobilisant les acteurs du service public de l'emploi, il convient de l'inscrire dans une formation qualifiante ou de l'aider à trouver un emploi.

- **Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés (ETP, fonctions)**

Travailleurs sociaux, éducateurs de prévention spécialisée, associations ou entreprises d'insertion professionnelle, missions locales, psychologue

- **Coût/sources de financement**

- FIPD
- Collectivités territoriales

- **Méthode d'évaluation/indicateurs**

L'évaluation de cette prise en charge se fera à la fois :

- Sur le plan quantitatif :
 - o nombre de situations prises en charge
 - o nombre et type d'actions proposées (EPIDe, chantier éducatif, séjour éducatif...)
 - o nombre et type de solutions trouvées (nombre de jeunes en formation, en apprentissage, en emploi...)
- Sur le plan qualitatif :
 - o sortie du processus de radicalisation

- réussite du parcours du jeune
- réintégration sociale et citoyenne du jeune dans la société

- **Éventuelles difficultés rencontrées**

Ce type de prise en charge nécessite à la fois l'adhésion du jeune à rentrer dans un processus de resocialisation et à s'inscrire dans un parcours individualisé mais également une collaboration et un partenariat fort avec l'ensemble des acteurs locaux qui doivent se mobiliser et partager sur les situations pour apporter une solution de prise en charge.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION

Soutien des familles dont l'enfant est parti en zone de conflit

- **Situation, contexte, public concerné**

Confrontées aux phénomènes de radicalisation de leurs enfants, les familles n'ont souvent pas perçu les premiers signes et n'ont pu empêcher leur départ. En détresse, elles se sentent souvent désemparées et démunies face à ces situations et aux moyens à mettre en œuvre pour récupérer leurs enfants.

La plateforme téléphonique a été saisie de ce signalement. L'enjeu est d'accompagner une famille en détresse.

- **Mode de prise en charge et nature des actions mises en œuvre**

Dès transmission par la plateforme téléphonique, la cellule dédiée auprès du préfet doit désigner un professionnel chargé de les recevoir afin de les écouter et d'évaluer avec elles les réponses les plus appropriées à la situation de leur enfant.

Cette cellule, prévue par la circulaire du 29 avril 2014, est composée d'acteurs de terrain (travailleurs sociaux, policiers ou gendarmes, éducateurs, psychologues, associations, éducation nationale, justice...).

Pour ce faire, il appartient à la cellule de suivi du Préfet de solliciter le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) du département. Il permet la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien. Il est, par ailleurs, un cadre de partenariat entre les différentes institutions et associations intervenant dans le champ de la parentalité essentiel pour le développement de synergies et la mutualisation des pratiques, ainsi que des connaissances.

Dans ce cadre, les actions proposées peuvent être de plusieurs ordres :

- accompagnement psychologique proposé aux parents

Il peut être réalisé par un professionnel sensibilisé au phénomène de la radicalisation. Le psychologue propose un accompagnement et une prise en charge des familles sur la durée. Il évalue le degré d'évolution de la situation et adapte en fonction les solutions. Cet accompagnement et prise en charge s'effectuent sur la base de l'adhésion de la famille.

Ce travail d'accompagnement peut utilement se poursuivre par un travail de renforcement de la communication au sein de la famille qui permettra notamment d'améliorer le dialogue entre les parents et les enfants sur leurs questionnements existentiels et leurs éventuelles difficultés.

- participation à des groupes de paroles entre parents ayant un enfant parti en zone de conflit ou en difficulté

Cette action s'inscrit dans le prolongement de l'accompagnement psychologique. En effet, la libération de la parole passe aussi par l'échange et le dialogue avec des familles qui vivent la même situation, et se sentent démunies face à ce phénomène de radicalisation de leurs enfants. Ces groupes de parole permettent aux participants ainsi de partager leurs expériences, leurs vécus, leurs émotions mais aussi leurs difficultés.

- d'autres actions de soutien à la parentalité peuvent être envisagées :

Ces actions peuvent prendre la forme de :

- rencontres participatives, animées par des professionnels qualifiés, proposant aux parents d'échanger autour des questions liées à l'adolescence (la compréhension des jeunes d'aujourd'hui, la gestion de conduites à risque, la violence...),
- actions de thérapie familiale qui permettent de relancer un processus de reconstruction du lien familial.

- **Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés (ETP, fonctions)**

- psychologue
- professionnels de l'accueil et de l'écoute
- travailleur social
- intervenant social en commissariat et en gendarmerie
- juriste
- commune du lieu de résidence des parents

- CAF
- Conseil général
- ADFI (Association de défense des familles et de l'individu : lutte contre les dérives sectaires)

- **Coût/sources de financement**

- FIPD
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
- Collectivités territoriales

- **Méthode d'évaluation/indicateurs**

L'évaluation de cette accompagnement et soutien à la famille se fera à la fois :

- Sur le plan quantitatif :
 - o nombre de familles reçues
 - o nombre de familles effectivement accompagnées et prises en charge
 - o nature et type de prise en charge proposé
 - o nombre de situations familiales améliorées
- Sur le plan qualitatif :
 - o remise en confiance des familles
 - o renforcement des capacités et forces des familles
 - o renforcement des liens des parents avec les enfants

- **Éventuelles difficultés rencontrées**

Ce type de prise en charge nécessite un suivi et un accompagnement sur la durée des familles afin de permettre l'amélioration de la situation et le retour à l'équilibre familial.

FICHE REPÈRE D'EXPÉRIMENTATION

Action de prévention en direction d'une famille en partance pour une zone de conflit

• Situation, contexte, public concerné

Il s'agit de familles dont le père ou la mère présente des signes de radicalisation ou bien de familles entières qui émettent l'intention de partir en zone de conflit avec leurs enfants.

La plateforme téléphonique a été saisie de ce signalement. L'enjeu est d'une part d'empêcher la famille et notamment les enfants de quitter le territoire national en prenant toutes les mesures nécessaires et d'autre part de proposer un accompagnement à la famille.

• Mode de prise en charge et nature des actions mises en œuvre

Ce type de situations donne lieu à plusieurs types de réponses :

- une réponse judiciaire sur le plan pénal

S'agissant des parents, le Préfet, saisi par le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (numéro vert) a vocation à consulter préalablement le procureur de la République. Le procureur de la République est ainsi mis en mesure d'apprécier si une enquête judiciaire doit être diligentée à l'encontre de la famille.

- une réponse administrative ou judiciaire sur le plan de la protection de l'enfance

Dans une telle situation, la réponse sera le plus souvent de nature judiciaire.

Le procureur de la République peut soit solliciter des renseignements complémentaires notamment auprès du Conseil général, soit, si le danger

auquel est exposé le mineur lui paraît avéré, saisir directement le juge des enfants dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative.

En cas d'urgence, il peut aussi prendre une mesure immédiate de placement provisoire du ou des enfants mineurs au vu de la situation de danger, à charge pour lui de saisir le juge des enfants dans les huit jours.

Une fois saisi, le juge des enfants procède à une audition des parents et du mineur capable de discernement, puis peut décider :

- d'une éventuelle mesure d'investigation ;
- ou, s'il estime le danger établi, et en cherchant à obtenir l'adhésion des parents, ordonner un accompagnement par le Conseil général, une association habilitée ou la PJJ dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) ;
- voire décider le placement du mineur ou le prolongement d'une telle mesure auprès d'un autre membre de la famille, d'un tiers digne de confiance ou d'un établissement éducatif.

Tout en étant modifiables à tout moment et renouvelables, ces mesures ne peuvent dépasser une durée de deux ans, et en toute hypothèse l'âge de la majorité.

Au titre des prestations d'aide sociales, le président du Conseil général peut de son côté proposer la mise en place d'un accompagnement administratif, sous la forme d'une mesure d'aide à domicile prévue à l'article L.222-2 du code de l'action sociale et des familles. Mais cette intervention suppose la demande, ou au moins l'accord, de l'un au moins des deux parents.

- un accompagnement psychologique des enfants

Il peut être réalisé par un professionnel sensibilisé au phénomène de la radicalisation. Le psychologue propose un accompagnement et une prise en charge des enfants sur la durée. Il évalue le degré d'évolution de la situation et adapte en fonction les solutions.

- un accompagnement de la famille sur le plan de la responsabilité parentale

Pourront leur être proposées des actions de soutien à la parentalité dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) mais également, dans le cadre des conseils des droits et devoirs des familles (CDDF) lorsqu'ils existent.

- **Partenaires impliqués, moyens humains mobilisés**

- le procureur de la République
- la Cellule de recueil des informations préoccupantes placée auprès du Conseil général
- les services de l'aide sociale à l'enfance du Conseil général
- la commune du lieu de résidence des parents
- la CAF

- **Coût/sources de financement**

- FIPD
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
- Collectivités territoriales

- **Méthode d'évaluation/indicateurs**

L'évaluation de cette accompagnement et soutien à la famille se fera à la fois :

- Sur le plan quantitatif :
 - o nombre de familles reçues
 - o nombre de familles effectivement accompagnées et prises en charge
 - o nature et type de prise en charge proposée au titre de la protection de l'enfance et de la responsabilité parentale
- Sur le plan qualitatif :
 - o prise de conscience des familles de la gravité de leurs actes

- **Éventuelles difficultés rencontrées**

Ce type de prise en charge nécessite un suivi et un accompagnement dans la durée des familles afin de permettre leur prise de conscience de la gravité de leurs actes.



**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

27 rue Oudinot

75007 PARIS

Adresse postale : place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08

Adresse mèl : cipd.siat@interieur.gouv.fr

Site internet : www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr

